



# LE COMMUN POUR REFUGE

*Etude d'un projet de mise en réseau  
des refuges et auberges du Massif des  
Vosges pour l'itinérance*

*Master 2 Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire, année universitaire 2017-2018.*

Mémoire de fin d'études :

**« Le commun pour refuge. Etude d'un projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance »**

Rédigé par Marie MORVAN

Sous la direction de Josiane STOESEL-RITZ et Guillaume CHRISTEN





*L'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace n'entendent donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.*

## **Acronymes**

ADT : Alsace Destination Tourisme

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires

GTA : Grande Traversée des Alpes (Association)

FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

PMR : Personne à mobilité réduite

PNR : Parc naturel régional

SRDT : Schéma régional de développement du tourisme

## Table des matières

Introduction .....	5
Point Méthodologie .....	14
Première partie. Transitions en question .....	20
A. Transitions touristiques : vraie fenêtre d'opportunité pour d'autres définitions du « développement touristique » ? .....	20
B. Transitions de l'itinérance et menace d'une marchandisation de la « Nature » .....	24
Deuxième partie. Territoire commun en question .....	34
A. Stratégies et organisation du développement d'un « territoire à vocation touristique » .....	36
B. Le « faire commun » de la « mise en réseau » .....	44
Troisième partie. Préconisations.....	58
A. A territorialité plurielle, économie plurielle .....	59
B. Faire réseau, tracer ensemble les sentiers communs .....	64
Conclusion.....	70
Bibliographie .....	74

# Introduction

*« Je n'irai pas jusqu'à dire : montagnards de tous les partis, unissez-vous »<sup>1</sup>*

La montagne n'est pas un lieu, un espace, un territoire simple. Il y a sa beauté complexe et riche, une beauté objective et fatale, dangereuse et en danger. Il y a l'isolation, géographique et naturelle mais également l'isolation permise et offerte. Isolation ou repli, retrait, un mouvement vers l'intérieur, mais en même temps plus haut, par-delà. Être seul avec soi dans un hors-temps, dans un autre temps. Les imaginaires autour de la montagne sont aussi auréolés d'un mouvement de dépassement, de soi, des habitudes, des lieux, des normes. Elle cristallise les représentations des « possibles » pour un autre sens au développement, aux rapports entre les hommes et leurs rapports avec la biodiversité environnante, pour d'autres pratiques. Seulement, il est loin d'être aisé que de normaliser définitivement son inappropriabilité. Des conflits d'usage sur des ressources naturelles à la « bétonisation » des littoraux, en passant par l'augmentation du nombre de stations de sports d'hiver dans les Alpes, le tourisme est, depuis ces vingt dernières années, de plus en plus reconnu comme un des domaines d'activités les plus nocifs pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Mais c'est dans une coopérative de tourisme social et solidaire, Terre d'Est, que j'effectue mon stage en alternance du 29 octobre 2017 au 29 juin 2018 en tant que « Responsable de la mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance, et de l'organisation de la troisième édition de la Nuit des Refuges dans le Massif des Vosges ». Terre d'Est est une Union d'Economie Sociale à forme de coopérative et capital variable, créée en 1989, sous le nom d'« AJA » (Accueil Jeunes Alsace). Composée d'une vingtaine de coopérateurs (qui sont des centres d'hébergements disposant d'agrément pour accueillir des scolaires, seniors ou PMR, ou de certifications type « Ethic'Etapes »), AJA devient la première coopérative de tourisme social et solidaire en France en 2013 avant d'adopter la marque commerciale « Terre d'Est » en

---

<sup>1</sup> R. De Caumont, « Débat à l'Assemblée Nationale sur la Loi Montagne », 8 juin 1984, <http://archives.assemblee-nationale.fr/7/cri/1983-1984-ordinaire2/082.pdf>

2014. Mes missions de stage sont « extraordinaires » aux activités de Terre d'Est, je ne me suis pas occupée de la centrale de réservation, du développement ou de la commercialisation des programmes de la coopérative. La Nuit des Refuges est un événement annuel qui a eu lieu les 23 et 24 juin 2018. Quant à la mission de mise en réseau des refuges et auberges pour l'itinérance, il s'agit d'un projet émis par Terre d'Est et le Massif des Vosges<sup>2</sup> en 2016, proposé aux refuges puis au Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges afin de bénéficier d'une subvention au titre du « Fonds national d'aménagement et de développement du territoire » (FNADT). Cette mise en réseau m'a été présentée comme la coordination du rassemblement des refuges sous une entité commune, la mise en route de la communication de cette entité et la préparation de son site Internet qui devra intégrer une plateforme de réservation commune aux membres du réseau, afin que le futur itinérant du massif puisse réserver son itinéraire depuis un seul espace numérique. Telles étaient mes missions pour la mise en réseau. C'est cette dernière que j'ai choisi d'analyser et problématiser pour l'ériger en sujet de mémoire, trouvant cette mission plus réflexive, en chantier, et expérimentale comparée à celle de l'organisation de la Nuit des Refuges.

Il faut revenir un instant sur le « Tourisme social et solidaire » pour initier à saisir une mise en tension inhérente au domaine de l'ingénierie de ce réseau sur la notion de « développement », entre le tourisme et le « Tourisme social et solidaire ». Du « Grand Tour » du XVIIIe s. aux « all-inclusive » et « low-cost » contemporains, en passant par les lourds aménagements d'après-guerre qui ont déséquilibré de nombreux écosystèmes, le tourisme est industrie du loisir, du plaisir immédiat des masses et domination de l'homme sur des paysages qui doivent être rentables. Pourtant, dans l'accueil des touristes effectué par certains coopérateurs de Terre d'Est ou bénévoles des refuges, résonne les valeurs véhiculées par les mouvements d'Education populaire et un soin, un dialogue avec la biodiversité environnante de l'hébergement est également diffusé dans cet accueil. Si les tourisms « social » et « associatif » existent depuis les premiers congés payés, préconisant le droit aux vacances et l'accessibilité du tourisme pour tous les groupes de la population, l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) a établi une définition du « tourisme solidaire », citée par M. Laliberté (2005) :

---

<sup>2</sup>Collectif de promotion de la marque et destination « Massif des Vosges ».

« Le tourisme solidaire et responsable regroupe les formes de tourisme « alternatif » qui mettent au centre du voyage l'homme et la rencontre et qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires. L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ces types de tourisme » (*ibid*, p.4).

Parmi ces formes de tourisme « alternatif », le « tourisme équitable » est lui surtout international car associé aux relations entre les pays du nord et les « Sud », et repose sur les principes du commerce équitable, soit des activités émancipatrices pour les populations visitées, leur permettant l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette conception du voyage met également au centre l'implication des visiteurs, qui ne sont pas de simples consommateurs. Et finalement, avec « l'écotourisme », la redéfinition du voyage se dote d'aspects, de méthodes pédagogiques pour transmettre l'importance de l'équilibre des écosystèmes, sur lequel le voyageur a une responsabilité, dans les temps et lieux du voyage comme dans les temps et lieux ordinaires.

« Principalement lié aux formes de tourisme pratiqué en milieu naturel et à la notion d'apprentissage (...) comme une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu (...) et qui entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales » (*ibid*, p.3).

Ces formes « autres » que le tourisme « de masse », conventionnel, disent que le tourisme est facteur de développement local. Toutefois, leurs projets et points communs se rejoignent derrière une conception du « développement » qui mettrait le vivant (les hommes et la biodiversité environnante) au centre, et dont découlerait une éthique des pratiques touristiques. Sans viser à concurrencer le tourisme conventionnel, cet « autre » marché vise le « voyage vécu » plutôt qu'un « package consommé », et que cela soit par la promotion de l'accessibilité pour toutes les « catégories » de la population au voyage et aux temps récréatifs, par des offres mettant au centre des activités avec la population visitée ou d'autres pratiques avec la biodiversité environnante, ce marché « conscientisé » des enjeux du tourisme conventionnel remet en question le rapport de l'homme au rural et aux autres, à lui-même, à travers les implications, expériences, émancipations vécues lors d'un temps « autre » que le temps quotidien mais nourrissant finalement ce dernier. L'histoire toute récente des montagnes nationales est liée à celle du tourisme, ne serait-ce que géo-morphologiquement parlant. La construction du « montagnard » en tant

qu'une « identité sociale »<sup>3</sup> est intéressante : à l'origine relevant peu de ses représentants, le terme est utilisé par les premiers alpinistes (souvent des touristes anglais) pour distinguer leurs prises de risques d'un tourisme contemplatif. Les populations concernées ne revendiquent l'appellation qu'à la fin du XIXe s., « et encore dans les seules régions touristiques où elles protestent contre l'indifférence manifeste de certains touristes à leur égard » (Debarbieux, 2008, p.99). La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne » semble contribuer à la construction sociale de « l'identité montagnarde ». Quelques années après les affaires du Larzac et de la Vanoise<sup>4</sup>, et dans un contexte de décentralisation, le gouvernement présente la « loi Montagne » comme perpétuant « une forme d'affirmation militante du droit à la révolte des territoires contre les effets déstructurant des rapports centre-périphérie » (Broggio, 2002, p.151). Le caractère « apolitique » de la montagne est mis en avant ; cette dernière ne saurait être vue et comprise autrement que sous l'angle de l'intérêt général, masquant difficilement des objectifs de pérennisation de réservoir électoral, d'empêchement de l'appropriation du thème « montagnard » par l'opposition et finalement celui de restaurer l'image de l'Etat en montagne, détériorée par les politiques touristiques. En 1992, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio mentionne pour la première fois la montagne comme un enjeu planétaire, le chapitre treize de l'Agenda 21 lui est consacré et il est intéressant de faire intervenir la citation ci-dessous où B. Debarbieux évoque carrément une « glocalisation » des enjeux (prédéfinis) environnementaux et sociaux en montagne, au nom du développement durable.

« La mondialisation des enjeux montagnards constitue donc une illustration de ce que l'on appelle parfois la globalisation, c'est-à-dire l'institutionnalisation du local par le global (...) ici la glocalisation s'exprime par le souci de reconnaissance au niveau mondial de singularités écologiques et culturelles et la promotion de l'autonomie locale comme condition d'existence de « communautés durables » (...). On a donc affaire à la construction d'une identité sociale du montagnard qui est subordonnée à des objectifs de gestion de la montagne en tant que telle, l'objectif

---

<sup>3</sup> « On entend ici le produit de l'identification d'un groupe par les individus qui lui sont extérieurs, identification sur la base d'une série d'identifiants dont certains sont culturels (langue, religion, coutumes) et qui permet de situer ce groupe dans une représentation d'ensemble de la société » (Debarbieux, 2008, p.93).

<sup>4</sup> Communément appelé « l'affaire du parc national de la Vanoise », de 1969 à 1971, ce conflit environnemental devenu problème public débute par des projets immobiliers et touristiques prévus dans le cœur du parc, menaçant la notion d'inviolabilité qui protège cette partie du parc. Pourtant, les travaux sont autorisés par le Conseil d'Administration du parc en 1969. En 1970, les opposants aux projets portent l'affaire devant le Conseil d'Etat. Les projets seront finalement lancés, excepté celui prévoyant une extension du domaine skiable sur le glacier de Chavière.

de développement durable primant cette fois sur celui de reforestation » (Debarbieux, 2008, p.105-110).

Cette interprétation n'est pas sans rappeler celle de S. Hagimont : pour l'auteur, s'opère depuis les années 1970 une « patrimonialisation du paysage » (Hagimont, 2017, p.440) visant à intégrer le patrimoine dans une offre touristique, « pour laquelle l'espace naturel est un facteur de production économique » (*Ibid*, p.446). Aussi la qualité environnementale de la montagne apparaît comme une ressource mais qui, dans un milieu fragilisé, demande d'instaurer des formes de régulation et de gouvernance adaptées. On pourrait même imaginer que la montagne serait de ce fait un avant-poste de la mise en place d'une société, d'une économie, d'une politique de la durabilité. D'une nouvelle manière de faire. Ces enjeux de « gouvernance » pour son territoire nous amènent à une tentative de définition de ce dernier en tant que construction, mais dont il faut surtout, à l'instar de J.L. Piermay (2017), souligner la polysémie.

« Le territoire établit une synergie entre le rural et l'urbain, et surtout, entre le local et le global (...). Mais le territoire est aussi un concept intéressant dans la mesure où il propose une vision holiste à partir d'une pluralité de représentations et de regards. A la fois lieu d'identification collective, politique et symbolique, il est une construction complexe (...). Mais le territoire n'est pas qu'une unité, il est tout autant clivage » (*Ibid*, p.513).

Ce sont plutôt les concepts gravitant autour de la « territorialité » qui offrent un axe plus défini pour problématiser les sujet et environnement du stage et du mémoire. Il s'agit également d'un concept s'intéressant aux pratiques, aux interactions, à la proximité, ce qui semble être une grille de lecture appropriée pour interroger et penser les missions du stage.

« Entendue (*la territorialité*) ici comme l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite. Cette définition s'inscrit dans la lignée des réflexions sur la territorialité depuis les travaux séminaux de Claude Raffestein jusqu'aux évolutions récentes dues à Guy Di Méo » (Aldhuy, 2008, p.4).

Aussi nous nous focaliserons sur les pratiques, le vécu de l'espace, du lieu, « l'habiter » de M. Stock, soit « le rapport à l'espace exprimé par les pratiques des individus » (Stock, 2004, p.2).

Le périmètre de l'action de la mise en réseau semble être déjà parsemé de réseaux formels et informels. Ainsi l'itinérant, d'étape en étape, « maille » le Massif des Vosges par son itinérance, les socio-professionnels du tourisme, quant à eux, se regroupent derrière une « tête de réseau », tandis que les politiques publiques concernant le tourisme dans le massif sont pensées et supervisées par un réseau d'échelles d'acteurs. Quels sont les liens, les pratiques des entités engagées dans ces réseaux et celui en devenir ? D'ailleurs, « les théories de l'acteur réseau (*référence à B. Latour*) apparaissent pertinentes à ce propos. Car dans cette chaîne d'entités hétérogènes mobilisées dans l'action se trouvent des humains (...) et des non-humains (...). Ces théories proposent d'étudier symétriquement le local / le global, les humains / les non humains, les sujets/ les objets, les acteurs/ les intermédiaires » (Tollis, 2010, p.5). Tour à tour symboles de la fuite, de l'asile, du retrait, de l'aventure, du partage, de la gestion des ressources, les simples abris devenus refuges<sup>5</sup> avec les premières sociétés sportives suivent l'évolution de la fréquentation : auparavant étape, ils constituent de plus en plus un but pour un public plus familial. Derrière le « Chemin de Stevenson<sup>6</sup> » ou la « Traversée du Mont-Blanc », des refuges en réseaux se groupent le long d'un sentier de randonnée, avec des fermes-auberges et accompagnateurs en montagne.

De ces premières mises en lumière sur les domaines et acteurs principaux du mémoire et du stage, plusieurs questionnements naissent et se croisent pour constituer une trame. Si le tourisme social et solidaire, l'itinérance, la montagne, possèdent des potentiels « alternatifs », voire même de contre-culture ou de culture en transition, de « culture de la transition », il s'agit d'analyser la coexistence de ces éléments et de tous les divers acteurs en présence via le projet de mise en réseau pour l'itinérance dans le Massif des Vosges à travers la problématique suivante :

---

<sup>5</sup> « Au regard de la loi (décret de 2007), un refuge est un établissement d'hébergement recevant du public, gardé ou non, situé en altitude, dans un site isolé (...) Le refuge offre un hébergement à caractère collectif à des personnes de passage (...) Au titre de sa fonction d'intérêt général d'abri, le refuge dispose en permanence, à l'intérieur, d'un espace ouvert au public » (Réseau d'Education à la Montagne, 2014, p.16).

<sup>6</sup> Depuis 1994, l'association « Sur le chemin de R.L. Stevenson » met en réseau des acteurs (hébergeurs, restaurateurs, éleveurs d'ânes pour le transport de bagages) autour du GR70 dans les Cévennes afin de proposer aux randonneurs et itinérants d'effectuer le même parcours que R.L. Stevenson en 1878.

## **Le projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance facilite, ou façonne-t-il, dès son ingénierie, une territorialité commune entre les acteurs en présence ?**

Concernant le concept de « commun » auquel je me réfère comme grille de lecture dans le travail suivant, il s'agit de celui analysé et élaboré par P. Dardot et C. Laval dans leur ouvrage « Commun : essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup>.s. » (2014). A la lecture de ce dernier, leur définition du « commun » et notamment du « faire commun » semble appropriée au contexte des missions du stage, soit celui de l'ingénierie, de l'amont d'une mise en commun et souligne l'importance d'une cohésion, d'un « faire commun » présent dès ce « moment instituant »<sup>7</sup>, pour vraiment parler de « commun ».

« Agir commun et pas seulement agir en commun : il ne s'agit pas de ce que l'on fait ensemble, mais de ce mode de l'action qui procède de la coobligation (...). Aussi faut-il poser en principe que la coobligation naît du partage d'une même tâche ou activité (...). Si l'agir commun est un agir instituant<sup>8</sup>, c'est précisément parce qu'il consiste en la coproduction de normes juridiques qui obligent tous les coproducteurs en tant même que coproducteurs au cours de l'accomplissement de leur tâche » (*Ibid*, p.282).

Cette définition, au regard de l'objet spatial de notre sujet, la montagne, doit également être complétée par celle développée par J. Stoessel-Ritz et F. Kern (2014), sur le bien commun, et qui souligne l'importance des modalités d'accessibilité de ce dernier :

« La notion de bien commun s'appuie sur une convention implicite entre les individus ayant en commun des intérêts, matériels ou immatériels, et supposant la possibilité donnée à chacun d'accéder à des ressources communes sans nuire à la communauté » (*Ibid*, p.1).

Nous formulons l'hypothèse d'une nécessaire intégration de la diversité des représentations et pratiques de l'itinérance et des hébergeurs dans l'ingénierie et la mise en place du projet, en collaboration avec les acteurs institutionnels afin de dégager la possibilité de compromis aboutis entre les parties prenantes.

Dans une première partie intitulée « Transitions en question », les nouveaux imaginaires du tourisme et de la montagne, de ses pratiques récréatives et existentielles peuvent être

---

<sup>7</sup> Dans leur ouvrage, P. Dardot et C. Laval reprennent les réflexions de C. Castoriadis dans son « Institution imaginaire de la société » (1975).

<sup>8</sup> Les auteurs font ici référence à « l'instituant » de C. Castoriadis (1975) qui « fait valoir la primauté de l'instituant sur l'institué : le second ne fait jamais que résulter de l'exercice du « pouvoir instituant » comme pouvoir de création » (Dardot et Laval, 2014, p.421). Ce moment instituant est la capacité à créer du nouveau, non pas à partir d'une image, non pas reproduire, mais créer du « radicalement nouveau ».

le support à une territorialité « ré-enchantée » comme celui de nouveaux marchés. La deuxième partie « Territoire commun en question », analyse l'articulation de ces imaginaires dans le cadre du projet de mise en réseau, avec en fond un questionnement sur l'appropriation du projet par ses acteurs et parties prenantes et sur le mode de coopération, d'intégration et de gouvernance résultant de politiques publiques territorialisées. Finalement, les entretiens directifs, mes lectures et observations participantes de ces derniers mois m'ont permis de faire émerger des « Préconisations » en dernière partie, sur le projet, l'orientation et l'ingénierie qu'il mérite.



# Point Méthodologie

## Méthodologie générale du mémoire

Dans la temporalité du stage et des recherches effectuées, la première partie du mémoire correspond à la première période, d'octobre à janvier. J'y ai eu une approche du projet et du mémoire « large », en commençant par les thèmes « extérieurs », soit les formes de tourisms, le « territoire » du Massif des Vosges en tant que territoire de montagne, les itinérances et tous les imaginaires qu'elles véhiculent, ainsi que les « pratiques d'un réseau ». Pour ce dernier aspect, j'ai également contacté d'autres réseaux pour l'itinérance, dans les Alpes et dans les Pyrénées pour tenter de me constituer un plan pour cette mise en réseau. Les deuxième et troisième parties du mémoire correspondent elles à la période allant de janvier à juin, avec la réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt comme nouvelle mission. La soumission du projet à un AMI a également élargi les faisabilités du projet. Mes recherches se sont portées sur la relation entre territoire et pouvoirs publics à travers le tourisme, et donc pour l'aménagement du territoire ; puis sur la place du tourisme associatif dans les stratégies pour ce dernier. Ayant travaillé sur les thèmes des « Biens communs » dans le cadre d'un rendu collectif cette année, les questionnements autour du « faire territoire commun » étaient désormais centraux.

## Concepts utilisés

### *Concept de « Nature »*

Avant d'être utilisée comme concept, la « Nature » est le sujet des réflexions du mémoire et le cadre des missions du stage. En effet, le cadre de ces dernières est le tourisme de nature, dans le Massif des Vosges, et les activités et relations sociales intégrées à ce cadre laissent déjà supposer d'éventuels conflits d'usages, fréquents sur les questions d'accès, de conditions d'usage et d'intérêts financiers liés à ces espaces ruraux. Ces conflits peuvent être nourris par des imaginaires et des représentations quasiment opposés sur le rapport à l'environnement rural, de la part des acteurs impliqués dans ce cadre du tourisme de nature. Après la lecture de « Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs

et imaginaires » (2017) de P. Hamman (dir.) et de « Être forêts. Habiter des territoires en luttés » (2017) de J.B. Vidalou, il m'a semblé difficile d'écrire « Nature » autrement qu'entre guillemets, adoptant le point de vue des auteurs de ces ouvrages. En effet, si la « Nature » est un construit social, toujours et exclusivement par opposition à ce qui est humain (et par conséquent « civilisé »), justifiant une domination de ce dernier sur elle, alors je souhaite mettre entre guillemets cette construction lorsque je m'y réfère et préfère utiliser les autres termes de « biodiversité », « écosystèmes environnants », « environnement rural » ou de « non-humain », comme B. Latour. Cette opposition, entre les imaginaires de la « Nature » à civiliser, apprivoiser, « patrimonialiser » ( Hagimont, 2017) et entre ceux des vies « non-humaines », imaginaires inclusifs qui en appellent à une vision systémique de l'humain et du non-humain, se retrouve dans le mémoire : les documents touristiques (stratégiques ou opérationnels) institutionnels ou produits par la coopérative de tourisme et les entretiens analysés révèlent des actions et positionnements correspondants aux imaginaires opposés des groupes d'acteurs en présence sur le thème du rapport à l'environnement rural. Il est aussi intéressant de questionner le type de rapport au social, au collectif, au faire ensemble qu'induisent ces imaginaires a priori opposés.

Aussi, au regard du prisme de nos recherches et enquête, nous sommes en présence d'une conception classique, moderne et assez marchande, voir « marchande ludique » de cet environnement rural du Massif des Vosges. A l'intérieur de cet univers, la « Nature », et ici la montagne est d'intérêt général et apolitique (Broggio, 2002 et Debarbieux, 2008), il s'agit de développer des normes et techniques de gestion pour ses espaces. A côté, une conception « alternative » car elle ne véhicule ni ne préconise une « exploitation » de la biodiversité mais tend plutôt à diffuser d'anciens rapports, avant les rapports modernes de domination de la « Nature ». Il s'agit donc également, à travers le présent travail, de savoir si ces imaginaires peuvent être conciliés et conciliables, notamment à travers les espaces et les temps du projet de mise en réseau des refuges et auberges. D'autant que ces positionnements des imaginaires relatifs au rapport à la biodiversité sont similaires à ceux identifiés, sur le même thème, chez les pratiquants des sports de nature par J. Corneloup dans son ouvrage « Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme » (2016), à travers ses enquêtes qualitatives et quantitatives.

### *Concept de transmodernité*

Si ce concept revient dans les travaux sur les pratiques récréatives liées à l'itinérance pédestre de C. Kirschner (2014) et L. Berthelot (2011), J. Corneloup l'a surtout développé, la citation ci-dessous est issue de sa « Sociologie des pratiques récréatives en nature » (2016), où il présente les résultats de ces enquêtes de terrain auprès des pratiquants. J. Corneloup identifie la transmodernité comme correspondant à l'émergence d'un mouvement culturel transmoderne en formation.

« Après le temps des conquêtes sommitales en lien avec une symbolique ascensionnelle et énergétique, suivi par la période post et hyper-moderne qui a recentré les pratiques sur les symboliques vertigineuses, ludiques, performatrices et hédonistes, une autre forme culturelle se dévoile. Elle propose de recomposer la relation liant les pratiquants avec leurs univers d'expression en activant d'autres processus matériels et immatériels, pratiques et symboliques, humains et non-humains dans la boucle des composants référents » (*Ibid*, p.344-345).

Aussi, que cela soit à travers les formes du tourisme, les pratiques itinérantes ou les pratiques d'ingénierie d'un projet culturel commun (cf. « Les Sentiers de l'imaginaire » évoqués dans la troisième partie du mémoire), J. Corneloup présente la transmodernité et les pratiques transmodernes comme des espaces à remise en question (du rapport au temps, à autrui, au voyage, au travail, à la biodiversité, plus largement des normes sociétales) et c'est en cela que ce concept s'accorde avec ceux du faire commun de P. Dardot et C. Laval et de la territorialité de M. Stock. La culture transmoderne repense la gestion des « lieux récréatifs » (Corneloup, 2016). Il s'agit alors de développer des formes de gouvernance expérientielles et informelles qui renverraient à « des interactions dans la manière de composer avec les autres pour tendre vers un compromis acceptable entre les différentes parties prenantes. D'où l'idée d'un renouvellement de l'action publique par cette jonction entre la territorialité (acteurs) et l'habitabilité (publics) par cette attention accordée aux expériences et aux situations pratiques pour penser le politique » (*Ibid*, p.357).

### *Concept de transition*

Certains thèmes du mémoire semblent entretenir un discours sur la transition (les formes de tourisme social, solidaire et durable, le tourisme de nature ou écotourisme), soit sur une volonté de rupture avec le modèle classique et en cours, pour a priori aller vers un modèle nourri de la remise en question du précédent. D'autres sont analysés bien plus par

la voie des pratiques (les itinérances, la territorialité) et c'est à travers ces dernières que les auteurs référencés (J. Corneloup, L. Berthelot et C. Kirschner notamment) révèlent dans leurs travaux des pratiques transitives, des pratiques inventées en termes de style de vie, d'habiter, de se mouvoir. Il y a déjà en cela un pont avec le concept de faire commun, ces inventions pouvant correspondre au « radicalement nouveau » (Castoriadis cité par Dardot et Laval, 2014), ne serait-ce que par leur orientation d'un « faire » participatif. Un des postulats du mémoire est de supposer que le projet de mise en réseau d'hébergeurs pour l'itinérance et le cadre d'un espace rural montagnard peuvent constituer des supports, des prétextes à inventer collectivement un « radicalement nouveau » dans la gouvernance de cet espace rural, ainsi que dans l'infusion, via le réseau, de pratiques transitives.

### *Concept de faire commun*

La lecture de « Commun : essai sur la révolution au XXIe.s. » de P. Dardot et C. Laval a largement nourrie les réflexions développées dans le mémoire autour du « faire autrement » par la voie d'un faire ensemble inédit, par un mode d'action non-productiviste. La référence des auteurs au pouvoir créateur du moment instituant de C. Castoriadis (1975) renvoie, dans le projet de la mise en réseau, au moment du rassemblement, de l'appropriation des parties prenantes du projet lui-même et du mode d'action qu'ils se choisissent pour le mettre en place.

Le rassemblement, y compris pour des acteurs aux enjeux et contexte territorial similaires, n'est pas inné. A partir de cette grille de lecture sur l'amont, sur la préparation et l'institution du commun, je cherche à identifier dans le cadre du stage les potentiels appuis déjà présents et qui permettraient d'engager le projet sur un « faire commun ».

Il s'agit ici de grilles de lecture utilisées comme outils, car leur ensemble permet de développer la problématique choisie et d'étoffer les résultats de l'enquête de terrain. Toutefois cette dernière gagnerait à être prolongée et élargie, opérée avec régularité sur une temporalité plus longue. Alors d'autres concepts pourraient venir enrichir ceux utilisés ci-après.

## Méthodologie des entretiens

J'ai réalisé huit entretiens avec les acteurs concernés, impliqués dans le projet de réseau ou dans le développement touristique et l'aménagement dans le Massif des Vosges. Pour les hébergeurs, il s'agit de personnes venues au moins à une réunion sur le projet de réseau. Il y a trois familles d'acteurs dans l'échantillon : « public », « privé » et « associatif ». J'ai préparé des grilles d'entretiens avant de les commencer. Les grilles étaient sensiblement les mêmes pour une même famille, ce qui m'a permis de ranger les extraits les plus pertinents sous forme de six tableaux thématiques, par famille et par thème.

Ces entretiens ont confirmé certaines de mes hypothèses, notamment concernant une désynchronisation entre la réalité des bénévoles enquêtés et l'ingénierie de mise en réseau de Terre d'Est, concernant un décalage également entre les dynamiques de développement touristique engagée par la Région et le Commissariat du Massif des Vosges et les acteurs bénévoles des refuges. Autre hypothèse confirmée et qui semble dépasser le cadre du projet seul : une difficulté de mobilisation des populations jeunes parmi les refuges associatifs ainsi que des membres plus âgés en position de « fermeture » par rapport à tout projet d'évolution ou partenariat.

Un autre point important (notamment pour un éventuel développement du projet) qui revient dans les entretiens de la famille « associatifs » : la reconnaissance du besoin, de l'intérêt ou envie de se fédérer, se connaître, se rassembler pour une communication commune, sans aller directement vers une commercialisation commune. Aussi les tableaux par thème et par famille permettent-ils de révéler des points de convergence au sein d'une même famille et certains points divergents entre les différentes familles.

## Méthodologie de la mise en œuvre des missions du stage

Les apports de mes lectures et des entretiens, non demandés par mes missions de stage, m'ont permis, plus que n'importe quelle autre mission demandée ou attendue, de saisir le potentiel et les difficultés du projet ; ce potentiel et ces difficultés étant également inhérents au contexte du projet, au système qui l'entoure. Toutefois, bien qu'en désynchronisation avec la réalité des hébergeurs et de leur compréhension et

représentation du projet, j'ai rempli mes missions et produit des documents, outils qui pourront peut-être être utiles : base de données des caractéristiques des hébergeurs intéressés par le projet, animation et compte-rendu de réunions, cahiers des charges du site et logo du réseau.

# Première partie. Transitions en question

## A. Transitions touristiques : vraie fenêtre d'opportunité pour d'autres définitions du « développement touristique » ?

Le cadre de la coopérative de tourisme social et solidaire me conduit dans les premiers mois de stage à effectuer des recherches sur cette forme de tourisme dit « alternatif » car prônant la coopération locale, le développement du « bien-être » des touristes et des populations locales via l'activité touristique, un autre rapport au travail et au temps libre, à la biodiversité. Nous y voyons une « troisième voie » au tourisme conventionnel, dotée d'une offre et demande résultant d'une conscientisation toujours plus répandue quant aux désastres écologiques provoqués par le « méga-tourisme ». Puisqu'il s'agit de « réformer » les pratiques touristiques conventionnelles, il est difficilement possible d'analyser le tourisme solidaire avec les indicateurs du tourisme classique. Contrastant avec ce dernier, le tourisme solidaire serait surtout un « micro-tourisme » :

« Ce choix de la petite échelle provient de la recherche d'une moindre perturbation et déstructuration de la société locale et la volonté de privilégier la qualité à la quantité, du service mais aussi de la démarche (...). Il s'agit de jouer sur l'identité territoriale et culturelle, sur les savoir-faire et savoir-être, sur l'habitat traditionnel, les traditions d'hospitalité, s'appuyer sur l'authenticité de la rencontre » (Caire, 2007, p.99-100).

S'appuyer sur les ressources locales existantes, c'est également être dans une démarche participative avec les habitants et voyageurs en les impliquant en amont des projets et tout le long de leur déroulement. C'est par les voies de la mutualisation du capital humain, social et financier, ainsi que par une économie locale diversifiée, qui ne repose ni ne dépend exclusivement du tourisme, que la forme solidaire de ce dernier ambitionne de renforcer l'autonomie collective de la communauté, partie prenante au projet. Que cela soit par la relation au social ou au rural, Hassan Zaoual (Zaoual, 2007) fait référence à la théorie du cycle de vie des produits<sup>9</sup> pour rappeler que « les sites qui font l'objet d'un tourisme de masse perdent progressivement de leur attrait (...) et lorsqu'une pratique sociale, ici le tourisme, fait l'objet d'un seul paradigme économique dans sa conception et sa gestion, périclité, au-delà de son seuil de tolérance, et perd, ainsi, de sa vitalité »

---

<sup>9</sup>Développée dans les années 1960 par l'économiste Raymond Vernon, cette théorie repère un cycle vie en plusieurs étapes aux produits : leur création, leur développement, leur maturité puis leur déclin.

(*Ibid*, p.159). Un des exemples de ce changement de paradigme déjà initié serait le « ré-enchantement » pour les sites locaux, près du lieu de résidence. La valorisation des ressources locales ignorées est justement un des axes d'actions des tourisms solidaire, équitable et durable. Dans les schémas d'analyse et préconisations référentes à cette dernière forme, parfois appelée « tourisme de nature », l'activité touristique, même basée sur des ressources locales, doit là aussi être organisée de manière participative et être intégrée à d'autres activités, afin de ne pas dépendre des flux touristiques et que « la satisfaction du client devienne un moyen et non une finalité au service des populations locales et du territoire » (Torrente, 2010, p.146). Ces approches alternatives au tourisme classique contribuent à nourrir les définitions des formes de développement possibles pour les territoires, notamment ruraux ou géographiquement isolés par des pratiques touristiques mettant l'humain et la biodiversité du site au centre de l'ingénierie ; nous pouvons déjà y lire une invitation à/aux transition(s). Cependant, la diffusion et intronisation de ces valeurs comme patron d'autres pratiques touristiques, du voyage, semble être un processus lent, discret, car reposant surtout sur le plus grand partage de cette conscientisation d'une éthique des temps récréatifs.

Toutefois, il est légitime de s'interroger sur la traduction de cette conscientisation. Cette dernière, en effet, en bonne partie due à une médiatisation croissante des désastres environnementaux liés au tourisme tel que pratiqué depuis les années 1960, a également été repérée par les acteurs ordinaires du tourisme et identifiée comme nouvelle tendance à laquelle il s'agit de s'adapter afin d'en dégager une offre, un nouveau produit, qui attirera la clientèle de ce nouveau marché. Dans le langage marketing, cet attrait de la demande pour un « retour à la nature » est ainsi traduit comme la production d'une combinaison d'authenticité et de confort, la production d'expériences. Dans ce contexte, il est intéressant de s'attarder sur le terme « expérience ». Pour V. Anaba (Anaba, 2014), l'expérience, dans le tourisme classique, en appelle aux logiques de marché d'offre et de demande, de production et de consommation d'un contexte propice à sensations fortes.

« Contrairement à ce que les tenants de l'économie de l'expérience ont essayé de leur faire croire, les gestionnaires de marque ne peuvent pas créer et gérer l'expérience des consommateurs, mais ils peuvent construire des contextes expérientiels de marque dans lesquels le client pourra s'immerger pour avoir accès à une expérience de marque. (*Il faut*) distinguer ainsi l'expérience du contexte expérientiel » (*Ibid*, p.63).

La lecture des textes de V. Anaba et P. Callot, plutôt orientés sur l'analyse du « marketing » des « nouvelles » formes de tourisme, renvoie aux missions du stage quant à l'organisation de la Nuit des Refuges, puisque l'originalité et la force d'attraction de cet événement réside surtout dans la possibilité de passer la nuit dans un hébergement atypique. Ainsi, la « démarche de conception-production de l'offre expérientielle repose avant tout sur l'originalité des types d'hébergements offerts. La démarche de commercialisation passe par Internet et les médias, et la relation presse pour cibler une clientèle de courts séjours plutôt jeune (...). Ces stratégies avec habillage écotouristique peuvent s'appliquer sur différentes variables du mix marketing» (*Ibid*, p.73). D'ailleurs, sur la mission de mise en réseau, le projet s'appelle au début du stage « Refuges Expériences ». Les acteurs du tourisme classique s'engouffrent également dans la voie des « écolabels ». A priori, il s'agirait « de changer les attitudes, du côté de la demande et du côté de l'offre » (Callot, 2011, p.34). Toutefois, le message semble assez normatif, faire en sorte que le touriste potentiel devienne un éco-citoyen et les entreprises touristiques, socialement responsables ; car répondant à des critères préétablis. Si la conquête de la nature, une rentabilité maximale, un monde de loisirs, ne sont plus mis en avant chez les récepteurs écolabelisés, l'approche et les pratiques touristiques réelles sont-elles vraiment différentes ? Une transition avec le modèle classique est-elle en cours ? Le recours, l'obtention d'un écolabel serait selon P. Callot plutôt un levier stratégique, permettant peu un investissement émancipé du modèle classique de la part des voyageurs ou des récepteurs :

« Les entreprises s'appuyant sur l'écolabel adoptent une démarche normative-rééducative. La démarche participe à une évolution de la perception et/ou des représentations des individus (...). Sur le plan managérial, l'écolabel est un outil pédagogique fort favorisant une meilleure fédération des équipes » (*Ibid*, p.40).

Le voyageur sera certes sensibilisé à la biodiversité du site visité mais ce dernier semble rester un « pack » à rentabiliser. Aussi, que cela soit le touriste qui reste perçu comme un consommateur ou la biodiversité comme un produit, les valeurs initiales des « écotourisme » ou « tourisme durable » peuvent être digérées, captées, par le tourisme classique sous forme d'arguments publicitaires, empêchant une remise en question et émancipation des pratiques touristiques modernes, qui sont aussi celles de la domination de l'homme sur la « Nature ». Ce mécanisme de « digestion » via des techniques marketing et publicitaires est évoqué par C. Larrère (Larrère, 2017) sous la forme d'une

« médiation technicienne » qui vide les arguments et valeurs écologistes de leur potentiel à remise en question.

« Il s'agit donc d'une intégration politique par une médiation technicienne et, assez clairement, d'une forme de dépolitisation des enjeux écologiques, puisque c'est l'intérêt bien compris des individus, pour autant qu'ils soient informés par les experts, qui garantit l'heureux passage à une attitude moderne à l'égard des ressources naturelles » (*Ibid*, p.118).

Cependant, rappelons que cette « Nature » est difficilement quantifiable et que la « gestion » de ses usages peut difficilement s'exercer en monopole. Des approches et pratiques touristiques ambitionnant de dépasser le schéma moderne semblent pour ce faire devoir nécessairement combiner, tout le long de la chaîne d'acteurs, démarche participative et inclusive de toutes les parties en présence et objectifs de durabilité, d'intégration non-marchande des ressources naturelles dans les projets touristiques.

Je me suis ensuite demandée si ces potentiels de transition vers et pour d'autres pratiques du tourisme, du voyage peuvent se retrouver dans les pratiques d'itinérance ; et si le cas échéant, ils pouvaient également être traduits, à l'échelle d'un périmètre rural « espace de vie et de passage », sous forme de nouveau produit. La littérature sur les pratiques récréatives en montagne est riche, elle analyse les nouvelles définitions en cours des temps libres, de la mobilité et de la territorialité. Ce terreau semble intéresser également l'acteur public (collectivités territoriales) et les marketers pour le « développement du territoire », mais nous supposons une divergence, si ce n'est opposition, entre les imaginaires de l'itinérance et du développement auxquels se réfèrent et avec lesquels composent les différents types d'acteurs : collectivités publiques, socio-professionnels du tourisme, habitants, voyageurs-pratiquants ...

## B. Transitions de l'itinérance et menace d'une marchandisation de la « Nature »

Les pratiques de randonnée et d'itinérance pédestres en montagne sont en phase avec les valeurs des tourisms solidaire et durable : autonomie dans la découverte de la biodiversité, accessibilité, rencontres et partage, relation respectueuse et durable envers l'environnement rural, découverte de cultures et traditions locales. Selon l'étude sur les nouvelles pratiques de la randonnée menée par l'association Grande Traversée des Alpes (GTA), ces pratiques semblent également être en phase avec le besoin du « retour à la nature » des nouveaux touristes, de plus en plus urbanisés.

« Avec l'augmentation du temps libre, le randonneur, gros sac au dos, part à la découverte des massifs dans un esprit d'immersion, de liberté et d'autonomie. La randonnée itinérante avait alors pour format standard la traversée de 15j à trois semaines, et à l'image du GR20, était synonyme d'exploit réservé aux experts (...). En dépassant le format classique, auparavant réservé à une élite, et en se diversifiant, la randonnée s'ouvre désormais à un large public. Elle regroupe de plus en plus d'adeptes de nature et d'authenticité et s'inscrit dans la vague du tourisme doux » (Etude GTA, 2011, p.3).

La montée en popularité de la randonnée serait ainsi accompagnée par la démocratisation de cette pratique, qui s'est effectuée à travers les dernières décennies et évolutions techniques concernant les équipements. Analyser et réfléchir les pratiques de l'itinérance s'avère fructueux pour la compréhension de leurs potentiels créatifs d'autres pratiques des temps libres, voire même des temps de vie ordinaires, et du voyage, dès lors que la destination est moins recherchée que les moments de mobilité, qui elle prône la lenteur. L'itinérance véhicule un imaginaire lié à la marginalité, aux mouvements contre-culturels des années 1960, sûrement parce que les premiers itinérants « militants » ont fait de la mobilité « un principe culturel référent contre la société moderne sédentaire » (Corneloup, 2012, p.9). Malgré la reprise de ces valeurs en arguments marketing dans les années 1980, pour vendre des « expériences insolites », l'itinérance, et en particulier les pratiques d'itinérance au long-cours, ne pourraient être normées et introduites dans un pack touristique. Les travaux de J. Corneloup, C. Kirschner et L. Berthelot sur les pratiques itinérantes contemporaines montrent que « certains pratiquants souhaitent intégrer une dimension éthique au sein de leur pratique récréative » (Berthelot, 2011, p.9) et questionnent le rôle de la gratuité, de l'autonomie dans la préparation de l'itinérance, envisagée comme un projet rompant avec les pratiques touristiques classiques. Dans

l'objectif général de définir la ou les itinérances récréatives, C. Kirschner (2014) a suivi des pratiquants d'itinérance au long-cours et a effectué des entretiens avec cet échantillon. Il s'agirait pour les enquêtés d'une expérience, d'un projet et non d'un produit, projet qui s'est construit dans le temps du quotidien, et qui n'est pas forcément aux antipodes de ce dernier. L'articulation entre le projet d'itinérance et la vie de l'itinérant permet de prendre conscience du potentiel de remise en question de cette activité, et pas seulement que des pratiques touristiques. Les acquis de cette enquête permettent de révéler un panel nuancé de mobiles à l'itinérance longue comme le précise C. Kirschner dans l'extrait ci-dessous ; ces mobiles peuvent en effet trouver leur origine dans le passé, la vie intime, le quotidien ordinaire (le quotidien qui n'est pas celui du voyage itinérant) de l'itinérant.

« Le projet d'itinérance s'articule avec la trajectoire de vie du pratiquant, là aussi selon deux modalités : entre les deux extrêmes d'expression maximale d'un projet de vie déjà existant (guides de haute montagne) et de création ex-novo d'un projet de vie alternatif, plusieurs nuances existent : rupture, pause recharge, correction, compensation, réparation (...). Le projet d'itinérance émerge souvent à l'occasion de « crises », dues à une rupture sentimentale, professionnelle, le décès ou la maladie d'un proche » (*Ibid*, p.12).

Il n'y a donc pas forcément de rupture nette entre le temps de vie « ordinaire » et l'itinérance, le mobile à cette dernière peut se retrouver dans le premier. Mais il y a un choix, une autonomie dans la constitution de l'itinérance, qui peut également faire l'objet d'un projet commun, il y a investissement personnel et / ou collectif dans l'organisation logistique, une nécessaire sobriété et une découverte du territoire de l'itinérance par son environnement rural. Pour certains de nos auteurs, et en particulier pour J. Corneloup, les pratiques d'itinérance constituent un espace propice à la transition des pratiques récréatives. Son interprétation des pratiques et temps récréatifs est plutôt une déstructuration de la séparation nette et normée des temps de vie.

« La référence à la récréation permet de traiter et saisir l'ensemble des pratiques de loisir et de tourisme pour éviter la séparation historique qui existait jusqu'à un certain temps entre les pratiques de loisir qui se réalisent dans le quotidien de l'espace de vie sédentaire et les pratiques touristiques à destination des temps de vacances » (Corneloup, 2017, p.3).

Quant au terme « transition » en ce qui concerne les pratiques récréatives, il convient selon lui de parler « d'un processus engagé par différents acteurs et publics pour amorcer le passage d'un système d'action à un autre » (*Ibid*, p.5). Les pratiques récréatives citées comme engageant une transition sont les « jeux coopératifs, l'écotourisme, l'itinérance longue et légère, les migrations d'agrément, l'ailleurs de proximité, les pratiques de

nature sauvage, le co-voiturage... » (*Ibid*, p.8). Que signifient ces nouvelles formes d'investissement des imaginaires de la montagne, des milieux ruraux ? Peut-être une « forme culturelle en émergence : la forme transmoderne » (Corneloup, 2011, p.2). Elle véhicule une redéfinition des usages et pratiques du monde rural, suite à la « culture moderne » et la « culture post-moderne », sans faire disparaître ces deux dernières. Les pratiques récréatives de nature « modernes » sont normées dans un carcan glorifiant la « conquête » (de la Nature, du corps), « une forte sociabilité masculine, urbaine et élitiste se développe autour des clubs et des institutions nationales » (*Ibid*, p.4). La « post-modernité » des années 1980-2000 développe des pratiques en opposition totale avec celles de la modernité (sports de glisse, dans les airs ...), et qui se démocratisent à l'égard des femmes, des handicapés, des familles. Et puis la « transmodernité » contemporaine, qui cohabite avec les formes précédentes mais en proposant une autre trame, d'autres référentiels en renouant avec des formes culturelles, des pratiques du rural, anciennes. Comme précisé dans la partie « Point Méthodologie », ce concept semble riche et pertinent, notamment par les liens qu'il tisse avec les conceptions du territoire et de la transition également invoquées dans le mémoire. J. Corneloup, un des auteurs et contributeurs au concept de transmodernité l'explique ainsi :

« Enfin, la transmodernité peut se saisir comme un mouvement culturel qui souhaite dépasser la modernité (aller au-delà) tout en effectuant des passerelles avec les formes historiques précédentes. Les pratiques récréatives sont centrales pour repenser les liens entre le sport et le territoire, le tourisme et le loisir ou encore l'urbanité et la ruralité dans une perspective post-touristique (...). L'attention portée à un art de vivre rural s'impose dans les stratégies de mobilités résidentielles. Un autre rapport au territoire se profile associant les pratiques récréatives au projet professionnel (...). Il ne s'agit plus de s'inscrire dans une pratique prométhéenne et dominatrice avec la nature (...) mais de construire les contours d'une relation éco-récréative avec la naturalité des pratiques choisies » (*Ibid*, p.4-5).

Comme dans les tourisms solidaire et durable, qui mettent au centre de leurs actions et pratiques un fonctionnement participatif, à la base des projets transmodernes « se trouvent une dynamique communautaire, un concept récréatif, le développement d'une économie locale, une pédagogie écologique et la volonté de partager des expériences culturelles, relationnelles fortes avec les visiteurs, les locaux et les membres du collectif » (*Ibid*, p.12). Cette lecture des pratiques récréatives de l'itinérance permet de saisir les potentiels de « faire autrement », d'investir différemment sa mobilité, l'espace matériel (le territoire traversé) et immatériel (les espaces et temps de vie), au niveau individuel, mais cette grille de lecture peut être utile pour une plus grande échelle, pourquoi pas celle du Massif des

Vosges. L'adhésion et participation de ses acteurs et pratiquants à un projet collectif autour de l'itinérance pourraient être les supports à des pratiques allant au-delà des pratiques touristiques et de développement du tourisme local classiques. Toutefois, si les territoires institutionnels et administratifs ont pris conscience, pour le développement touristique de leur territoire, des potentiels de l'itinérance, une vision « moderne » et conventionnelle du développement pourrait traduire ces potentiels en termes de rentabilité, d'image du territoire, de mise en produit ; laissant dans l'ombre les aspects transitifs et de la forme culturelle « transmoderne », en émergence également au sein des pratiques itinérantes. Dans l'extrait ci-dessous, C. Kirschner (2014) présente les « deux types d'action », vraisemblablement orientés vers une mise en produit, employés par les collectivités territoriales dans leur promotion de l'itinérance sur leur territoire.

- « Aujourd'hui les territoires exploitent l'itinérance, ce qui débouche sur deux types d'action :
- Sur le plan du produit, c'est-à-dire de l'offre touristique, l'aménagement / animation des territoires pour favoriser la pratique de l'itinérance : création d'itinéraires de randonnée au long-cours, de voies cyclables, découverte d'un territoire et de sa culture en mouvement, réseau d'hébergeurs
  - Sur le plan de l'image, c'est-à-dire de la construction de territoires-marques, l'expression d'un imaginaire de l'itinérance et plus spécifiquement le positionnement d'une terre d'itinérance » (*Ibid*, p.15).

Cet extrait n'est pas sans rappeler le cahier des charges des missions du stage, qui prévoit une « communication et commercialisation commune » pour le futur réseau d'hébergeurs et incite à penser qu'il s'agira d'une « itinérance produit ». Toutefois, la majorité de mes interlocuteurs étant des bénévoles, je pressens un futur blocage sur la partie « commercialisation commune » qui doit être mise en place en huit mois. Pour le moment, attachons-nous à saisir les ressorts d'une mise en produit de l'itinérance, dont les imaginaires sont investis bien différemment que l'itinérance au long cours autonome et émancipatrice, favorable à un agir transitif ou du moins alternatif dans les pratiques du rural et des espace-temps récréatifs. Il s'agit d'associer, d'ajouter en fait, à la logique initiale assez basique d'un tracé et d'hébergements présents sur ce tracé, une logique produit, « une ingénierie marketing, logistique et culturelle mise en place afin de repenser la façon de concevoir la relation à l'ailleurs, à l'espace, à la règle et à la symbolique du chemin » (Cossec, 2013, p.53). La logique produit investit l'imaginaire de « l'ailleurs » de l'itinérance comme une rupture, un opposé au quotidien, et on peut déjà se demander si cette proposition d'investissement de cet imaginaire, parmi tous ceux possibles dans

les pratiques itinérantes, est à même de constituer une transition avec le modèle en cours, comme le suggère la forme culturelle transmoderne de l'itinérance ou si cette transition constitue seulement un argument marketing supplémentaire, intégré au modèle classique, à la fois moderne (dans ses objectifs et rapport à l'environnement rural) et post-moderne (dans les arguments marketing développés, sur une offre combinant confort et « retour à la nature », mais qui reste une offre commerciale). La commercialisation touristique d'un sentier pédestre parcourant des territoires administratifs résulterait de la prise en compte de la part des collectivités publiques des « entités naturelles comme moyen d'identification de leur collectif. C'est ainsi que l'itinérance devient un élément important de commercialisation et de communication de l'espace » (Cossec, 2013, p.49). Une ingénierie structurée et coproduite avec les collectivités publiques peut se retrouver dans trois formes d'itinérance :

- « L'itinérance « alibi » : ce sont les acteurs institutionnels et /ou professionnels qui voient dans l'itinérance un moyen pour donner une lisibilité à un territoire, une destination. Elle correspond à une volonté politique d'impulser une territorialité autour d'une dimension culturelle identifiée.
- L'itinérance « ressource » : la ressource (vin, soleil, lavande) sert de fil rouge à la réalisation d'un itinéraire. L'idée est de créer un produit.
- L'itinérance « héritée » : les acteurs s'appuient ici sur une pratique itinérante déjà existante, comme les chemins de Compostelle » (*Ibid*, p.49).

En termes de dynamisation économique et professionnelle des territoires ruraux et de leurs espaces les plus isolés, les itinérances (pédestre, fluvial, à cheval ...) permettent une diffusion des publics à travers le territoire, contrairement à la sédentarité du tourisme classique qui les cantonne dans les mêmes « sites d'intérêt ». Elles sont également plus à même d'attirer de nouveaux habitants, qui en découvrant le territoire visité, peuvent souhaiter « faire le vivre ici », dans « l'ailleurs » de l'itinérance. Aussi l'implication des socio-professionnels de la montagne et des collectivités territoriales pour une accessibilité des itinérances de leur territoire est compréhensible. Entre la simple randonnée en boucle et l'itinérance longue, en solitaire, de type GR20 ou Tour du Mont Blanc, il s'agit d'accompagner la conscientisation des publics quant à un besoin de nature et d'une autre relation avec elle tout étant capable de proposer une forme de « confort » : possibilité de séjour accompagné, un format plus réduit (une itinérance de trois ou quatre jours), des sentiers très balisés, adaptés aux familles, aux séniors, etc. Dès 2011, les intervenants des Deuxièmes Assises Nationales du Tourisme itinérant à Ceillac dans les Hautes-Alpes

échangeaient déjà quant aux enjeux d'une organisation d'un réseau de transport de bagages, rattaché au réseau autour de l'itinérance, pour répondre à la demande des publics de passage. Cette problématique a déjà été abordée dans les précédentes réunions (avant mon arrivée à Terre d'Est) du futur réseau de refuges et d'auberges du Massif des Vosges. Toutefois, il ne s'agit (notamment compte tenu des priorités de ce dernier réseau) que d'un détail, au vu de l'ampleur et de la complexité de l'ingénierie d'un projet de réseau d'acteurs autour et pour l'itinérance, qui traverse différents territoires administratifs. Quelque part, la commercialisation d'un chemin itinérant pourrait être la quintessence du tourisme : un réseau d'acteurs et d'intérêts très divers (élus, institutionnels, bénévoles, aubergistes, accompagnateurs, offices de tourisme, agences de voyage ...) qui doit pourtant être parfaitement rôdé et structuré, filé, pour que l'itinérant traverse les territoires du chemin avec fluidité, qu'il ne se rende pas compte du travail de mise en connexion entre chacune des parties, des habitats, qu'il découvre. Si les tourisms « alternatifs », les pratiques et les espaces ruraux peuvent être investis par des pratiques et une forme culturelle transmodernes, ils peuvent tout aussi bien l'être pour des pratiques et projets touristiques modernes ou post-modernes, qui souhaitent innover sans rompre avec une conception managériale et rationalisée des rapports entre les hommes et entre ces derniers et la biodiversité. Toutefois, l'itinérance résiste à une lecture manichéenne. Développement économique, mais forcément local. Transport de bagages, confort, mais ce sera tel paysage ou tel gardien qui aura touché le « sensible » de l'itinérant. Tout n'est pas quantifiable lorsque le rural est le support, le but du voyage et lorsque des hommes la vivent depuis toujours, lorsqu'ils sont le rural. Dans un projet pour et autour de l'itinérance, une conduite classique, homogène, unilatérale et centralisée de la part du réseau, semble peu opérationnelle, il s'agit plutôt de composer avec toutes les parts, faites autant d'humain, de biodiversité, que d'intérêts économiques et politiques. L'enjeu originel de ce type de réseau, mais qui conditionne sa possible existence, est de convaincre du rôle de l'itinérance pour l'adhésion à un projet collectif, ainsi que le préconise J. Corneloup :

« On ne peut pas se lancer dans la construction de cette filière sans une culture commune du projet (...), sans la présence d'un collectif chargé de monter des projets et d'inviter les structures privées à s'investir dans ce cadre d'action (...). Ce collectif doit être reconnu et soutenu par l'acteur institutionnel » (Corneloup, 2012, p.19).

On peut déjà supposer que c'est dans cette approche, celle d'un « projet commun » où les visions et pratiques, que tous les « vivre le territoire », peuvent être pris en compte dans la révélation ou constitution d'un maillage, d'une chaîne, matérielle (le réseau pour l'itinérance, le réseau d'hébergeurs) et immatérielle (une chaîne de valeurs). Que c'est dans cette approche qu'une forme de compromis pourra être trouvée pour une itinérance pas seulement produit mais aussi formulée et vécue comme une forme culturelle subversive. Cette hypothèse émerge également au regard d'un aspect, d'un imaginaire de la montagne essentiellement non-marchand. Il serait absurde de payer pour contempler les paysages qui rythment le parcours itinérant. Et c'est peut-être, comme l'indique J. Corneloup ci-après, dans et par ces cadres non-marchand des espaces ruraux que l'humain peut se créer, inventer, s'approprier « culture » et « style de vie ».

« Au-delà de la marque définie par les marketers, l'itinérance est une pratique culturelle qui induit un travail de définition et de prise de possession de cette culture et de ce style de vie, pour renforcer sa diffusion et son appropriation sociale (...). L'itinérance est une pratique du nomadisme transmoderne (...), sachons conserver une place à ces activités qui sont le fondement du plein air et du tourisme tout en invitant les itinérants à repenser le sens de ces immersions « naturantes » » (*Ibid*, p.19-20).

Ces lectures, dont quelques extraits sont cités ci-dessus, m'incitent à penser qu'un nécessaire équilibre doit émerger entre ces possibles pour un projet de mise en réseau, elles suggèrent qu'il n'est pas question de créer un « nouveau produit touristique » (d'autant que dans le cadre de mon stage, la plupart des refuges ont le statut associatif), mais de faire en sorte de produire ensemble, entre toutes les parties prenantes au projet de réseau, un équilibre, « entre cette bulle touristique, le mythe du voyage et du nomade, et les nouveaux sens que l'on veut donner aux vacances en termes d'aménagements (...), entre le duo itinéraire-hébergement et l'errance et donner de l'épaisseur à cet équilibre » (intervention de L. Berthelot aux deuxièmes assises nationales du tourisme itinérant, 2011, p.42).

\*\*\*

Les tourisms social, solidaire et durable proposent de nouveaux schémas pour « être et faire » le voyage autrement, autrement qu'une destruction des ressources humaines et rurales au nom d'une conception très individualiste de l'investissement des temps libres.

Pour ces tourisimes, il s'agit de donner un autre sens au terme « développement » dans la vérité générale suivante : « le tourisme est facteur de développement ». Le « développement » sera local, reposera sur une économie la plus circulaire possible, sur la valorisation des pratiques et cultures des habitants, sur un rapport soutenable avec la biodiversité et participatif avec les hommes impliqués, concernés par les projets de ces types de tourisme. Leurs différences principales avec les acteurs du tourisme classique qui « verdissent » de plus en plus (par choix, stratégie, contrainte) leurs offres sont ici : attirer et impliquer les individus (habitants ou voyageurs) par la voie du tourisme, mais en faisant en sorte de laisser, ou de créer, un espace d'autonomie pour chacun, ne pas imposer de représentation, de pratiques normées. C'est grâce à cet espace qu'un « radicalement nouveau » peut émerger, en termes de pratiques du voyage, mais aussi en termes de pratiques sociales et de rapport à la « Nature ». Aussi, si les acteurs du tourisme traditionnel reprennent les « mots de la transition » pour en faire des slogans publicitaires, il s'agit plutôt d'un discours sur une certaine représentation (très normative) de la transition que d'une invitation à rompre avec les pratiques touristiques classiques et créer du nouveau. Nous pouvons émettre certains parallèles entre le début de cette partie et les lectures sur les pratiques itinérantes et les formes d'itinérance. Ces dernières ont évolué avec les mutations sociales et sociétales, comme les formes de tourisme, jusqu'à pouvoir y observer l'émergence d'une « culture transmoderne » (Corneloup, 2011) dans les itinérances récréatives ou itinérances « mode de vie ». La traversée, la montagne, l'errance, la sobriété peuvent alors être lues comme des espaces propices à la création de radicalement nouveau, dans les pratiques sociales et dans le rapport aux ressources naturelles, dans « l'habiter » un lieu, des lieux. Cette culture dépasse le modèle conventionnel tout en renouant avec le très ancien (pratiques de cueillette, land art), sans rapport de « domination » avec la biodiversité, sa « protection » n'est pas pensée comme une opération managériale. Il y a là aussi un potentiel pour une transition des pratiques, et pas seulement touristiques. J'imagine qu'une itinérance organisée à l'échelle de plusieurs territoires administratifs peut-être le support d'une expérience de transition dans les pratiques de gouvernance d'un projet constituant un « micro-territoire ». En effet, même sous forme de « produit thématique » à l'échelle d'un territoire administratif et touristique, il serait contre-productif de proposer une offre parfaitement homogénéisée,

au regard de la diversité des acteurs le long de la chaîne et de leurs pratiques toutes autant diverses du tourisme et de la biodiversité environnante.

Toutefois, pendant mes premiers jours de stage, je me rends compte que presque aucun des gardiens de refuge que je contacte n'est au courant du projet de mise en réseau, bien que celui-ci soit lancé et financé depuis 2016. Or l'adhésion à un projet collectif de la part des principaux acteurs du réseau semble nécessaire (et conditionne l'existence de ce dernier). Pendant plusieurs mois, la finalité de ce réseau est « une communication et commercialisation commune », mais le modèle économique et la forme juridique du collectif ne seront jamais abordés. Je n'ai pas d'autre interlocuteur que les bénévoles gardiens de refuge et les aubergistes intéressés par le réseau. Aussi, au vu de mes premières recherches résumées dans cette première partie, je me demande comment transmettre, infuser ces « potentiels transitifs » de l'itinérance dans la mise en place du réseau, et qu'ils circulent tout le long de la chaîne, d'hébergeur en hébergeur. Les problématiques soulevées par une gouvernance spécifique des projets de pratiques récréatives en milieu naturel, suggérées dans cette partie, attirent mon attention, également au sein du stage, par la lecture de documents officiels et techniques, afin de mieux saisir les enjeux du paysage touristique institutionnel dans le Massif des Vosges, en particulier autour de l'itinérance. Ma nouvelle mission, la constitution de la réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt<sup>10</sup> émis par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges, m'incite également à m'intéresser à la position de cet acteur.

Aussi, dans la partie à venir, je présente le cadre institutionnel du tourisme dans le Massif des Vosges en me demandant quelle est la relation de ce type d'acteurs avec le tourisme social et solidaire ou avec les ski-clubs en ce qui concerne l'aménagement et la promotion d'un territoire qu'ils ont a priori « en commun ». Y retrouve-t-on une culture du projet commun ? De même, comment s'opère l'appropriation par ces acteurs associatifs, par les acteurs privés (ici, les auberges) et institutionnels des projets de structuration de l'itinérance dans le Massif des Vosges dont découle le projet particulier de la mise en réseau des refuges et auberges ? Ces projets, territorialisés, en appellent à un questionnement portant sur les visions et pratiques du territoire en question de la part des

---

<sup>10</sup> Portant sur les « Offres et services d'hébergements le long des chemins d'itinérance dans le Massif des Vosges ».

acteurs. Aussi, grâce aux entretiens réalisés ces derniers mois, nous chercherons à comprendre si le projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance permet de faire émerger un « agir commun », soit un compromis abouti entre toutes les visions et pratiques du territoire de l'itinérance, qui serait un agir radicalement nouveau, ou en transition vers un « agir ensemble » de ce type.

## Deuxième partie. Territoire commun en question

*« L'environnement reste précisément aux environs, à l'extérieur, incapable de constituer un monde sensible. Là réside toute la différence éthique entre avoir un environnement et habiter un monde. La différence entre des normes et des usages<sup>11</sup> ».*

Après les échelles des tourisms social, solidaire et durable et celle de l'itinérance, je concentre dans le chapitre suivant la focale sur les modes de gouvernance des projets touristiques territorialisés, en questionnant leur « faire commun ». Cette expression se réfère à « l'agir commun » de P. Dardot et C. Laval (2014) défini en introduction du mémoire. Rappelons que le choix de ce concept s'explique par l'attention portée au moment instituant le commun, moment correspondant à l'ingénierie de la mise en réseau dans le stage. Afin d'aboutir, faire émerger et gérer un commun, le moment instituant de ce-dernier doit, selon les auteurs, procéder de la « coobligation » (Dardot et Laval, 2014) entre les co-acteurs du projet commun. J'applique dans ce deuxième chapitre un questionnement quant à la possibilité et à la faisabilité d'une mise en réseau « ingénierée » selon ces conceptions du « faire commun ». A priori, au vu des potentiels de faire autrement et durable, ensemble, de l'itinérance et au vu de la majorité de bénévoles dans le futur réseau, donc défendant a priori un imaginaire « gratuit » de la montagne, le projet devrait être le support, prétexte à un « faire territoire commun » radicalement nouveau, également en termes de pratiques de gouvernance d'un « projet de nature ». Néanmoins, j'émet l'hypothèse que l'idée de former un réseau n'est pas venue directement des gardiens de refuges mais d'acteurs institutionnels et/ ou de Terre d'Est. Dans ce cadre-là, comment sensibiliser les gardiens bénévoles à se rassembler autour d'un projet commun ? Comment faire pour qu'il soit leur ? Quels seraient leurs objectifs et intérêts dans un réseau pour l'itinérance ? Comment se traduit ce regain d'intérêt pour la Traversée du Massif des Vosges de la part des acteurs publics ? De quelle manière sont pris en compte les multiples vivre et pratiquer le Massif des Vosges des gardiens de refuges, hébergements « naturels » et historiques de l'itinérant ? Des compromis, terreau

---

<sup>11</sup> J.B. Vidalou, 2017, p.162.

à « faire commun », sont-ils engagés entre ces vivre le Massif des Vosges et les cadres territorialisés de l'itinérance, développés par les collectivités territoriales ? D'où mes lectures des Conventions interrégionales du Massif des Vosges, Contrats de destination du Massif des Vosges et Schéma régional du développement du tourisme qui chapeautent et orientent le tourisme à l'échelle d'un territoire, ainsi que mes recherches dans les dossiers de demandes de subventions de la part de Terre d'Est auprès du Commissariat du Massif des Vosges, afin de comprendre les lignes directrices originelles du projet. J'ai été mise en contact tardivement avec le Commissariat, au mois d'avril, pour la réunion d'information concernant l'Appel à manifestation d'intérêt<sup>12</sup> pour lequel j'ai constitué un dossier de réponse, présentant le projet de réseau. Mais depuis le début du stage, des réunions du groupe de travail thématique sur l'itinérance<sup>13</sup> avaient lieu, dont ma tutrice ne m'avait jamais parlé, j'ai appris l'existence de ces réunions lors de mon premier entretien en mars avec Sujet 1. J'ai donc décidé d'obtenir des éléments de réponse à travers les entretiens menés, pour connaître les réalités et représentations des principaux concernés par le projet, afin d'en mesurer leur degré d'appropriation, connaître leurs pratiques du refuge, quel futur ils lui envisagent. Aller vers eux était pour moi l'unique moyen de savoir quelle conduite et suite donner au projet. Ces entretiens étaient finalement l'occasion de confronter les visions du territoire « Massif des Vosges » de la part des acteurs publics à celle des hébergeurs, associatifs ou salariés.

---

<sup>12</sup> Portant sur les « Offres et services d'hébergement le long des chemins d'itinérance dans le Massif des Vosges ».

<sup>13</sup> Organisées par le Commissariat du Massif des Vosges et Alsace Destination Tourisme, afin de rassembler pour des temps d'échanges les acteurs de l'itinérance dans le massif.

## A.Stratégies et organisation du développement d'un « territoire à vocation touristique »<sup>14</sup>

Comprendre le paysage de la gouvernance institutionnelle du Massif des Vosges n'est pas aisé du fait de la multiplicité des acteurs et procédures. Les institutions en charge de l'aménagement et du développement du territoire du massif sont liées aux institutions et aux socio-professionnels en charge de la promotion et commercialisation touristique du territoire Massif des Vosges, à travers des documents cadres établis selon un mode « partenarial ». Commençons par les principaux acteurs des stratégies de développement – par la même, des stratégies touristiques – à l'échelle du Massif des Vosges et présents dans l'environnement du stage. Le site du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) renseigne sur le lien entre la « loi montagne », évoquée en début du mémoire, et le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges, rencontré pendant le stage.

« Pour prendre en compte la gouvernance spécifique prévue par la « loi montagne » et accompagner la mise en œuvre de la politique au niveau de chaque massif (...), l'Etat a adapté son organisation. Il a créé la fonction de préfet de région « coordonnateur de massif » et, parallèlement, celle de commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif ». <sup>15</sup>

Le commissaire et son équipe constituent des « équipes territorialisées du Commissariat général à l'égalité des territoires » et des « relais territoriaux des missions et actions du CGET en matière de développement et d'équilibre des territoires ». Le CGET est à la tête du réseau des commissariats de massif. Le site du CGET poursuit de la façon suivante quant à la relation entre les commissariats de massif et les Régions :

« Les commissariats de massif ont une relation de travail spécifique avec les Régions car elles participent à l'élaboration des schémas interrégionaux de massif (documents d'orientation stratégique) et sont cosignataires des conventions interrégionales de massif (traduction des schémas en projets concrets). En 2014, cette collaboration s'est trouvée renforcée car les Régions sont devenues « autorités de gestion » des programmes et volets interrégionaux des fonds européens structurels et d'investissement ». <sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, p.26.

<sup>15</sup> <http://www.cget.gouv.fr/montagne/commissariats-de-massifs>

<sup>16</sup> <http://www.cget.gouv.fr/montagne/commissariats-de-massifs>

L'extrait évoque également des documents co-élaborés entre ces institutions, présentés plus loin. Les « comités de massif » sont eux des instances de coordination et de concertation. Ils sont chargés de définir et suivre les développement, aménagement et protection du massif via l'élaboration des schémas interrégionaux de massif.

Sur le site du collectif Massif des Vosges<sup>17</sup>, on peut lire que son objectif principal « est de mettre en marché la destination Massif des Vosges ». On notera qu'il ne s'agit plus d'un « territoire » mais d'une « destination ». Il s'agit donc d'un collectif de promotion d'une marque. On lit plus loin que « Mettre en marché une destination touristique, c'est suivre la logique des trois « P » : Produit, Public (Client), et Promotion ». Ce collectif se charge de structurer et qualifier les offres touristiques « Massif des Vosges ». Pour ces démarches de « qualification » de l'offre et des produits « Massif des Vosges », le collectif Massif des Vosges s'appuie sur l'Agence de développement touristique de la France, le Groupement d'intérêt économique (GIE) « Atout France ».

- « Unique opérateur de l'Etat dans le secteur du tourisme, ce GIE a trois missions complémentaires :
  - Promouvoir et développer la Marque France.fr à l'international,
  - Adapter l'offre française à la demande touristique nationale et internationale,
  - Accompagner les partenaires français, privés comme publics, en vue d'accroître leur compétitivité économique (...)
- Atout France couvre de nombreux champs d'intervention (...) : l'ingénierie et l'assistance au développement, la promotion et l'aide à la commercialisation. Atout France est également chargé du classement des hébergeurs touristiques, et de l'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours ».<sup>18</sup>

Alsace Destination Tourisme (ADT), issue de la fusion des Agences de développement touristique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, travaille en collaboration avec le Commissariat du Massif des Vosges et le collectif Massif des Vosges sur la stratégie touristique de la destination Massif des Vosges. L'ADT travaille également en partenariat avec Atout France pour ses missions de qualification de l'offre, labellisation et audits.

Voici ci-après un visuel de ce paysage avec les acteurs présents dans le cadre du stage :

---

<sup>17</sup> <https://www.massif-des-vosges.com/intranet-pro/massif-des-vosges/missions.htm>

<sup>18</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Atout\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Atout_France)

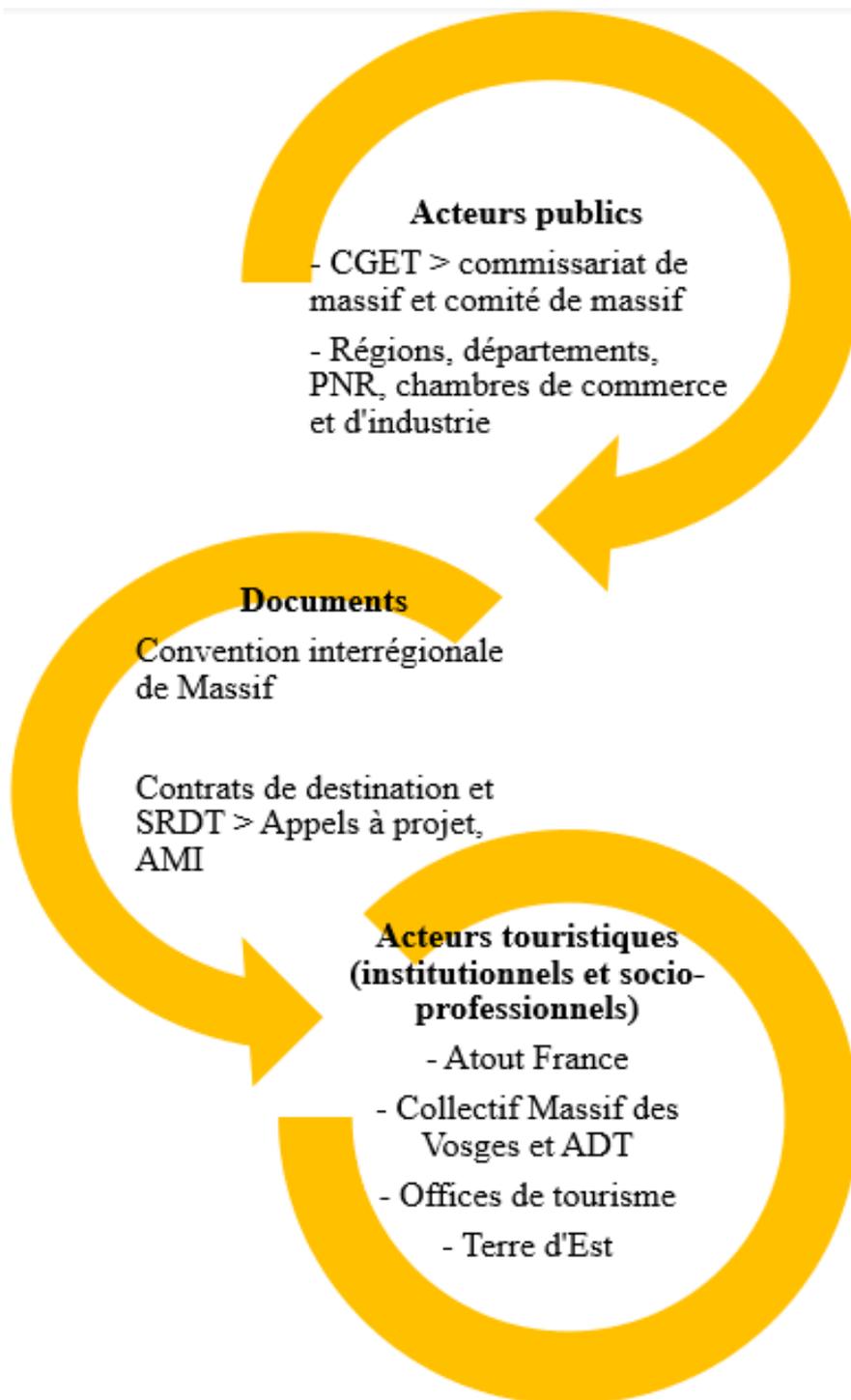


Schéma 1. « Procédures et liens entre les acteurs touristiques du Massif des Vosges ».

Au niveau des « documents », il y a d'abord la Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, outil contractuel pour une approche transversale des enjeux liés au

développement et à l'aménagement d'un territoire de massif et visant à mettre en action les orientations stratégiques définies dans le Schéma interrégional du massif.

« Les conventions interrégionales de massif font partie intégrante de la politique de la montagne voulue par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, loi qui reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager (...). En effet, ces conventions interrégionales de massif prévoient les mesures mises en œuvre par l'Etat et les collectivités en faveur du développement économique, social et culturel des différents massifs de montagne. Elles s'appuient notamment sur les orientations définies dans les schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif (article 9 bis de la loi sus-mentionnée) (...). Elle était organisée en cinq axes d'intervention : Organiser le développement durable de l'offre touristique du massif, garantir la pérennité des ressources du massif, valoriser l'agriculture et les forêts du massif, améliorer l'attractivité du massif en termes d'emplois et de services, améliorer la gouvernance ». (Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, p.6)<sup>19</sup>.

La lecture de la Convention est assez édifiante sur les définitions de « développement », « développement durable » et « territoire » de ses cosignataires. Un de ses axes prioritaires est « la valorisation économique des ressources naturelles » (Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, p.12). Le territoire du Massif des Vosges est un « territoire à vocation touristique (...) et par ailleurs, face à une demande croissante et évolutive des clientèles, on observe un besoin de formation pour combler le manque de professionnalisation de certains acteurs » (*Ibid*, p.26). Je découvre que les « mises en réseau » constituent carrément un axe de la Convention : « *Axe 2. Encourager la valorisation économique des ressources spécifiques du Massif en développant les mises en réseau* », ce qui initie à confirmer mon hypothèse selon laquelle l'idée de réseau d'hébergeurs pour l'itinérance ne vient peut-être pas des hébergeurs. Cette « valorisation » passe par des stratégies qui prolongent le rapport « gestionnaire » et « bureaucratique » avec lesdites « ressources spécifiques », rapport engagé en France depuis le XVIIe.s., et impliquant nécessairement qualité et signes distinctifs (labels) « d'excellence » :

- « Les stratégies d'excellence et de qualité : zones d'activité d'excellence environnementale, process à faible empreinte écologique (filière éco-touristiques (...), hébergements atypiques) (...) »
- Les stratégies de différenciations et de promotion voire de labellisation (produits agricoles de montagne, tourisme durable quatre saisons » (Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, p.30).

19

[http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/30066/205498/file/2\\_Convention+interr%C3%A9gionale+du+massif+des+Vosges+2015-2020.pdf](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/30066/205498/file/2_Convention+interr%C3%A9gionale+du+massif+des+Vosges+2015-2020.pdf)

Sur ces premiers éléments, il est intéressant de faire intervenir Sujet 1, actrice institutionnelle du tourisme dans le Massif des Vosges, sur le rapport « gestionnaire » à l'environnement rural induit par la Convention. Concernant cette dernière et la stratégie touristique déployée sur le massif, je lui demande si la valorisation de l'itinérance peut-être un pont vers un tourisme moins conventionnel.

« Sujet 1 : Cela reste du marketing. Mais le but est que les établissements fonctionnent, créent de l'emploi et les gens veulent partir en vacances pour consommer, c'est toujours le même système » (Entretien 1, p.21).

Cette réponse permet d'aligner Sujet 1 sur le même positionnement que la Convention et la stratégie touristique globale sur le massif, et on peut déjà supposer que la valorisation d'un « tourisme de nature », « doux », ne contient ni n'enrichit une remise en question du tourisme classique et de ses pratiques. Sujet 1 a été chargée de mission sur la mise en réseau des gîtes constituant « Hautes Vosges Randonnées », réseau pour les itinérants mais proposant le même prix et même confort dans chacun des gîtes. Ce réseau était érigé en exemple lors de la réunion d'information pour l'Appel à manifestation d'intérêt en avril, notamment pour sa « Charte Qualité », qui conditionne la possibilité de rejoindre le réseau par des critères « d'excellence ». Ses propos confirment mon hypothèse que cette idée de mise en réseau effectue un mouvement descendant. Dans l'extrait ci-dessous, je demande à Sujet 1, si, en effet, l'idée de réseau ne vient pas des gîtes, mais plutôt des collectivités territoriales.

« Sujet 1 : C'est ça, c'est le public. Le pays Thur Doller, Etablissement de service public, a lancé ce projet en partant d'un constat, une étude a été faite : il y avait de un des hébergements qui manquaient de qualité et de deux il y avait pas vraiment de produit d'itinérance et du coup trois, la conclusion était qu'il fallait améliorer la qualité des établissements et ensuite les mettre en réseau pour permettre d'avoir un vrai produit d'itinérance et le vendre » (Entretien 1, p.11).

Ses paroles vont également dans le sens de la Convention quant au constat d'un « manque de professionnalisation » chez certains hébergeurs sur le Massif des Vosges. Le Contrat de destination du Massif des Vosges 2015-2020, conclu entre acteurs publics et privés, vise à structurer l'offre touristique pour une promotion plus large et cohérente de la destination. Pour ce faire, cinq « filières » ont été identifiées : les « stations-vallées », les « sites emblématiques », « l'itinérance », le « bien-être » et « l'éco-tourisme ». Ce contrat a également pour objectif d'accroître le nombre de nuitées touristiques et « devra faciliter la commercialisation des offres, leur mutualisation à travers des produits packagés à une échelle territoriale pertinente » (Contrat de Destination du Massif des

Vosges 2015-2020, p.9). Pour mieux comprendre l'identification de l'itinérance comme « filière touristique », on peut citer un extrait de l'entretien 5, réalisé avec Sujet 5, qui est lui aussi un acteur institutionnel du tourisme. J'y demande si ces filières sont pensées et conçues comme des produits.

« Sujet 5 : Alors après, ces filières, c'est une entrée qui permet de faire différentes choses, de la communication, en amont du développement (...) pour qualifier l'offre, pour qu'elle soit, la monter en gamme, ensuite effectivement on communique, par filière, on a un budget aussi pour parler de randonnée dans le Massif, avec un volet promotion, on va à des salons (...) donc effectivement, ce développement amène à travailler sur des produits » (Entretien 5, p.53).

La réponse de Sujet 5 permet de souligner l'usage d'une grille de lecture marchande pour l'itinérance, de la part des acteurs institutionnels du tourisme. A préciser également que le Comité de pilotage et de programmation de la Convention interrégionale peut également émettre des Appels à projet et/ou à manifestation d'intérêt (AMI), comme durant le stage où j'ai constitué un dossier de réponse à l'AMI sur les offres et services le long des chemins d'itinérance. Postuler à l'AMI<sup>20</sup> en présentant le projet du réseau d'hébergements comme répondant aux lignes directrices des documents stratégiques et opérationnels est un des liens que Terre d'Est peut établir avec les « animateurs » institutionnels de ces plans. Mais je découvre que ce lien (via des demandes et obtentions de subventions) remonte à 2013, d'abord pour la mise en place de projets de tourisme « social et participatif » sur le Massif des Vosges puisque 85% des vingt coopérateurs feraient partis du territoire du Massif. Puis, à partir de 2015-2016, ce lien ne concerne plus qu'exclusivement la mise en place du projet « Refuges Expériences » et l'événement de la « Nuit des Refuges ». Dans un document produit par Terre d'Est et le collectif Massif des Vosges, je trouve d'ailleurs les objectifs originels de « Refuges Expériences » :

« Le projet « refuges expériences » a pour but de valoriser la filière refuge (...). Cette démarche consiste à mettre en place des produits touristiques en collaboration avec des acteurs du territoire et disponible toute l'année afin de valoriser les refuges et proposer des expériences uniques au public (...). Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie marketing de la destination Massif des Vosges articulée autour (...) : le Massif des Vosges, une « éco-montagne » (avec une entrée activités de sport nature, expériences inattendues) » (document Terre d'Est, p.3).

---

<sup>20</sup> Il faut noter ici que la grille de critères (cf. Annexes, p.107) permettant d'être éligible à l'AMI était assez orientée vers une demande de professionnalisation et qualification de la part des porteurs de projets. Les critères exigeant une présence continue et une ouverture de l'établissement couvrant presque toute l'année sont opposés à la réalité des refuges associatifs.

Il s'agirait donc plutôt d'une démarche de mise en produit du rural. Dans les entretiens, j'ai cherché à comprendre si les hébergeurs, en particulier associatifs, étaient au courant de ces bases au projet et ce que cela impliquait pour eux. Mais terminons sur le paysage des politiques publiques touristiques territorialisées avec le Schéma régional de développement du tourisme (SRDT) 2018-2023. Lors d'une réunion publique organisée par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges, ce schéma est présenté comme un plan de croissance permettant de passer de la logique de « territoire » (trop politique et administrative selon les acteurs présents) à celle de « destination » (il faudrait ici comprendre une marque commune). Dans l'extrait de mon compte-rendu de cette réunion, il est intéressant de noter que la faisabilité des projets collectifs, pour une amélioration du Pacte de destination Massif des Vosges, est largement tributaire des financements (et visiblement de leur montant) de qui souhaite collaborer, être partie prenante et être intégré à ces dynamiques de développement territorialisées.

« Le président de la région dit que le SRDT n'a pas encore de modèle financier très clair, qu'il faut le définir tous ensemble, mais en tous cas la participation de la région ne sera pas sous forme de subventions. Est également proposée sur le PowerPoint l'option de définir ensemble les bases de calculs pour calculer le co-financement. Selon le président, la réussite des destinations dépendra de l'ambition des co-financements (...). Finalement, la gouvernance du SRDT aurait pour mots d'ordre « inventer le travailler et faire ensemble pour mettre fin à l'éparpillement des fonds publics sur un même périmètre » » (Compte-rendu de la réunion publique du 27 avril 2018 « Actualisation du Pacte de destination Massif des Vosges », à Saint-Dié-des-Vosges, p.3).

Il est également intéressant de relever, à la page soixante-cinq du premier carnet du SRDT, que le « tourisme social » apparaît dans les « faiblesses » du SWOT de la destination Massif des Vosges. Une « qualité très disparate » parmi l'offre d'hébergements apparaît également dans ces « faiblesses ». Si historiquement le tourisme social a pu être un médiateur entre des publics touristiques très divers et les politiques publiques, le lien sous cette forme s'est perdu, et cette rupture semble abonder dans le sens d'une nécessaire professionnalisation pour pouvoir être intégré parmi les concertations stratégiques touristiques. Dans l'entretien 5, j'évoque auprès de Sujet 5, acteur institutionnel du tourisme, la catégorisation du tourisme social local comme une « faiblesse ».

« Sujet 5 : Oui, je pense que c'est ça, ça va un peu dans ce sens-là, parce que le tourisme social, il pose un certain nombre de questions, notamment sur la qualité de l'offre (...), on a quand même une offre vieillissante (...), il y a pas mal d'établissements qu'il faudrait rénover (...).

**Tout ce qui se développe à l'échelle des institutionnels et des privés avec des contrats... eh ba eux...**

Sujet 5 : Après.... C'est clair que c'est la limite du tourisme associatif, c'est géré par des associations, des finitions, des bénévoles qui, voilà, en termes de professionnalisation c'est pas l'idéal, ça pose des problèmes basiques, on l'a vu avec l'AMI, des hébergements qui sont, où ils ont personne en saison (...). C'est vrai que l'initiative Hautes Vosges Randonnés est intéressante, on normalise un produit et on dit voilà on propose un standard, on sait combien ça coûte, on essaie de créer un réseau et donc le randonneur sait qu'il va avoir le même type de service et niveau de confort... » (Entretien 5, p.59-60).

Cet extrait recoupe les paroles de Sujet 1, ainsi que les préconisations de professionnalisation de la Convention interrégionale du Massif des Vosges, quant à la mise en qualification à effectuer dans les structures et modes d'accueil des hébergeurs. Cette présentation du paysage institutionnel (acteurs et documents de planification) découvert et rencontré pendant le stage donne à voir des politiques publiques touristiques, sur le Massif des Vosges, assez largement orientées par des objectifs de rentabilité économique. Peut-être est-ce pour atteindre ces derniers que les « mises en réseau » et « mises en qualification de l'offre » sont déjà préconisées dans les plans directeurs des politiques publiques, y compris en ce qui concerne la « filière itinérance ». Les documents de la coopérative de tourisme social et solidaire Terre d'Est montrent eux que le projet de mise en réseau des refuges pour l'itinérance est orienté originellement par une logique « produit » et de création de produits. A partir de ces éléments, de mes lectures et entretiens auprès des hébergeurs, la partie suivante développe le cœur de la problématique principale, à savoir :

**Le projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance facilite, ou façonne-t-il, dès son ingénierie, une territorialité commune entre les acteurs en présence ?**

En faisant appel aux recherches sur la territorialité et l'agir commun, je cherche à savoir si la construction du projet de mise en réseau est propice à un agir commun, à une territorialité commune radicalement nouveaux car co-construits entre les acteurs concernés par le projet. D'autant que nous avons vu dans le premier chapitre les potentiels alternatifs au tourisme classique de l'itinérance, qui peut être elle analysée comme support à des pratiques récréatives « transmodernes » (Corneloup, 2011). De là pourrait presque émerger l'hypothèse qu'elle peut également être le support, le prétexte, à des modes de gouvernance d'un territoire, ou d'un projet, territorialisés et radicalement nouveaux.

## B. Le « faire commun » de la « mise en réseau »

Au moment d'aborder l'interprétation et l'appropriation des enquêtés du projet du réseau et des modes de gouvernance du développement touristique sur le Massif des Vosges, il est utile de revenir sur le processus de « territorialité<sup>21</sup> » évoqué dans l'introduction du mémoire. Puisqu'il s'agit, à travers les entretiens et les missions du stage, de pratiques du Massif des Vosges et sur son périmètre, de multiples « vivre » cet espace, d'autant de pratiques de la biodiversité environnante, la territorialité semble une référence adaptée pour qualifier les rapports en présence entre les acteurs entre eux et vis-à-vis de leur espace de vie et de pratiques, rapports également dessinés par des constructions sociales passées. De manière différente de la partie précédente, « la territorialité permet de dépasser la seule question de l'organisation de l'espace des sociétés pour s'engager vers la compréhension de la condition spatiale des individus vivant en société » (Aldhuy, 2008, p.5). Peut-être que demander aux principaux acteurs d'un projet leur relation et rapports (qui sont également des rapports de force) à leur espace de vie peut permettre de mieux saisir cette « territorialité » et augmenter les chances de faisabilité du projet. La « territorialité » semble être plus en mouvement, plus adaptée aux mutations sociales que le « territoire » et peut-être finalement plus à même de rendre compte de la présence d'un « territoire » en commun, partagé, et de la possibilité de compromis réciproques pour faire un projet commun, ou non :

« La territorialité telle que nous la concevons implique de dépasser tout rapport exclusif avec le territoire pour envisager celui-ci au même niveau heuristique que le lieu et le réseau. Ainsi, loin d'opposer le territoire au lieu et au réseau, la territorialité permet de penser le rapport à l'espace produit dans la complexité de l'interaction de ces trois figures complémentaires » (*Ibid*, p.9).

Les recherches sur la territorialité sont également riches pour la partie « itinérance » du sujet et stage. La territorialité ne devrait ainsi pas se résumer à un territoire unique. Son lien avec les nouvelles mobilités, les nouvelles pratiques du voyage et de l'itinérance ont

---

<sup>21</sup> « Entendue (*la territorialité*) ici comme l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite. Cette définition s'inscrit dans la lignée des réflexions sur la territorialité depuis les travaux séminaux de Claude Raffestein jusqu'aux évolutions récentes dues à Guy Di Méo » (Aldhuy, 2008, p.4).

fait l'objet de travaux menés dans le cadre de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) « TerrHab<sup>22</sup> » qui ont abouti à une définition de la « territorialité mobile », qui n'est pas sans rappeler les nouvelles formes de voyager, d'être et d'agir dans son temps « libre » et récréatif véhiculées par l'itinérance.

« Elle désigne (*la territorialité mobile*) un agencement de lieux et de moments investis de significations, d'usages ou encore de sociabilités qui, dans l'ordre du vécu, tissent des liens et assurent la continuité entre les sphères socio-géographiques de l'individu. Elle se fonde sur l'idée que la mobilité spatiale, comme principe de gestion des distances et d'accès aux ressources, est une activité fondamentale de la vie des individus et, par là-même, un cadre de l'expérience<sup>23</sup> ».

Les réflexions développées par M. Stock (Stock, 2004) autour de « l'habiter » comme « rapport à l'espace exprimé par les pratiques des individus » (*Ibid*, p.2) vont également dans le sens de cette « territorialité mobile » et permettent de saisir la pertinence de la référence à la territorialité comme approche du rapport entre acteurs et entre l'individu et le lieu, qui pour Stock, devient espace par la pratique.

« En fait les individus pratiquent une multiplicité de lieux avec lesquels ils construisent une relation signifiante. De plus, l'habiter, en tant qu'ensemble des pratiques des lieux, implique que les lieux ainsi pratiqués ont un certain sens pour les hommes (...). Pratiquer les lieux, c'est en faire l'expérience, c'est déployer, en actes, un faire qui a une certaine signification ; on se focalise alors fondamentalement sur les manières dont les individus font avec les lieux. C'est l'étude des manières de pratiquer les lieux géographiques qui semble être porteuse de l'intelligibilité de la spatialité des individus » (*Ibid*, p.3).

Pour M. Stock, le concept « d'habiter » peut aussi être l'occasion d'associer « habiter » et « mobilité », avec un « habiter » qui ne serait plus lié au sédentarisme. D'où son expression « faire avec l'espace » (Stock, 2015) qui n'oppose plus espace et pratique mais vise « à comprendre les dimensions spatiales comme étant consubstantielles aux pratiques » (*Ibid*, p.427). Sa définition de la « pratique », du « faire avec l'espace » se réfère aux travaux de P. Bourdieu : la pratique est moins l'exécution d'une norme que la pratique de règles créées et négociées par et entre les individus. Il en irait de même avec les « normes spatiales », toujours selon M. Stock :

---

<sup>22</sup> « Ce projet de recherche (2011-2014), financé par l'ANR Espace et Territoire (...) avait pour principal objectif de comprendre les grandes périphéries des villes et des métropoles, alors qu'elles sont de plus en plus habitées (...) et dénoncées comme la moins bonne façon d'habiter les territoires, selon les valeurs sociales, fonctionnelles économiques et environnementale dominantes », [https://www.pacte-grenoble.fr/search/recherche/itin%C3%A9rance%20type%3Aactualite#\\_ftn1](https://www.pacte-grenoble.fr/search/recherche/itin%C3%A9rance%20type%3Aactualite#_ftn1)

<sup>23</sup> L. Cailly cité sur [https://www.pacte-grenoble.fr/search/recherche/itin%C3%A9rance%20type%3Aactualite#\\_ftn1](https://www.pacte-grenoble.fr/search/recherche/itin%C3%A9rance%20type%3Aactualite#_ftn1)

« « Faire l'espace » et « faire avec l'espace » sont des expressions qui signifient les multiples façons de constituer l'espace en problème, en enjeu, en ressource (...). En fait, différentes dimensions spatiales (...) peuvent être des ressources pour l'action. J'ai recours à la notion de « pratiques » afin de concevoir une approche de l'habiter qui insiste sur le faire dans la mobilisation des dimensions spatiales » (*Ibid*, p.431).

Comment « faire espace commun » à travers un projet collectif territorialisé, lorsque les territorialités, les lieux pratiqués sur le territoire général du Massif des Vosges sont multiples, dispersés et surtout une fois que « l'intérêt général » de ce territoire est défini dans des schémas directeurs qui préconisent augmentation générale du nombre de nuitées et uniformisation de l'offre de la part des hébergeurs qui devraient s'engager dans des processus de qualification ? Dans cette définition de l'intérêt général et dans la « mise en commun » des ressources financières des co-signataires du prochain Pacte de la destination « Massif des Vosges », que reste-t-il de la signification critique et politique de « commun »<sup>24</sup> ? Quelle place pour un « imaginaire instituant » (Castoriadis, 1975) des rapports radicalement nouveaux, quelle place pour un être le territoire radicalement nouveau ? Où sont les pratiques, modes d'agir, émancipateurs du faire commun dans la gouvernance actuelle du Massif des Vosges, où sont-ils dans la conduite du projet de mise en réseau à l'égard des hébergeurs ? Finalement, on peut presque également douter d'un faire commun étendu aux itinérants lorsqu'ils ne sont que « consommateurs » dans le projet, délestés de la préparation de leur itinérance, de leurs bagages, de l'inconfort, etc. Je sonde le faire commun territorialisé de l'itinérance dans le Massif des Vosges et celui du projet de mise en réseau, dans les entretiens, à travers des questions thématiques autour de la « Gouvernance et gestion du territoire du Massif des Vosges » et de la « Professionnalisation et qualification des hébergeurs ». J'y émets l'hypothèse de réponse à la problématique générale, que j'ai cherché à vérifier à travers ces entretiens, que les modes de gouvernance (d'un territoire touristique et du projet de réseau) actuels ne sont pas un « agir commun », et notamment en raison de l'absence de (re)connaissance mutuelle entre les acteurs publics et les hébergeurs enquêtés. Je suppose que cette absence conditionne celle d'un espace à compromis, pratiques négociées, soit d'un terreau à agir commun alors que ce dernier permettrait d'instituer un commun qui serait un projet

---

<sup>24</sup> Cette signification « exprime d'abord un refus de la grande appropriation néolibérale, et touche ensuite aux justifications mêmes du capitalisme. Contester l'enclosure des communs, c'est reprendre la critique de la propriété privée comme condition absolue de la richesse sociale » (Dardot et Laval, 2014, p.111). Dire que « commun » est politique oblige à concevoir « une nouvelle institution des pouvoirs dans la société » (*Ibid*, p.459) et introduit l'idée d'autogouvernement, ce qui est souhaitable est un monde basé sur l'agir commun.

territorialisé co-produit ou un territoire co-gestionné. Cette hypothèse est également celle émise avec les questions de la thématique « Appropriation du réseau » : les conduites et modes de gouvernance du projet du stage (le fait de « mettre en réseau », qui est différent de « faire réseau »), nécessitent sûrement comme bases une vision et des pratiques communes d'un espace commun et pratiqué comme tel. Toutefois, nous supposons que « mettre en réseau » n'a pas pour conséquence un faire commun et encore moins un commun. Nous supposons, comme avec l'hypothèse précédente, que ce faire commun (décliné en « faire réseau » dans l'exemple du stage) est l'ingrédient manquant.

Tout d'abord, la thématique « Gouvernance et gestion du territoire du Massif des Vosges » apporte des éléments sur la participation des enquêtés aux plans directeurs présentés plus haut, ainsi que leur représentation et compréhension des relations entre eux (entre les acteurs publics et les acteurs privés, entre les acteurs publics et les acteurs bénévoles, les acteurs bénévoles entre eux). Pour les acteurs publics, à travers un réseau d'hébergeurs pour l'itinérance<sup>25</sup>, « il faut que chaque partie prenante reste dans sa mission première, dans son essence même, l'association a pour but (...) de s'appuyer l'un et l'autre pour augmenter leur chiffre d'affaires » (Entretien 1, p.22). J'ai ensuite souhaité vérifier si, pour permettre une quelconque reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs, les hébergeurs étaient par exemple invités à participer aux élaborations des politiques publiques qui les concernent. Je pose cette question ci-dessous à Sujet 5, acteur institutionnel du tourisme.

**« Comment vous intégrez les hébergeurs du Massif des Vosges dans ces démarches ?**

Sujet 5 : Ouais, alors là, effectivement (...) on arrive un peu à la limite de ce qu'on peut faire à l'échelle Massif des Vosges (...), donc actuellement on valorise les hébergements à travers des différentes publications (...) mais c'est vrai qu'on a pas forcément développé un travail direct avec les hébergeurs. Donc ça c'est clairement quelque chose qu'il faudrait faire » (Entretien 5, p.56-57).

Et en effet, les hébergeurs, à travers les entretiens, semblent ressentir cette absence de « travail direct » avec eux de la part de l'acteur public. Certains, à l'évocation du Schéma régional de développement du tourisme, pensent être carrément « en marge »<sup>26</sup>. D'autres

---

<sup>25</sup> Nous faisons ici référence au réseau de gîtes Hautes Vosges Randonnées, à la mise en place duquel Sujet 1 a participé.

<sup>26</sup> « On peut pas rentrer dans ce schéma-là, clairement. On est un type d'acteurs mais on est en marge » (Entretien 6, p.69).

expriment une réticence peu contenue à l'idée d'un projet commun avec les acteurs publics, à l'instar de Sujet 2, acteur bénévole au refuge du Markstein :

« Je suis d'accord de financer mais pas que ça tombe dans les escarcelles du conseil général ou de la communauté de communes ou appelez ça comme vous voulez. Et dans les Vosges je crois qu'on est une majorité à penser comme moi. Que les partenaires institutionnels fassent leur travail, ok, mais qu'à partir du moment où ils aient fait leur travail, qu'ils se retirent et qu'ils donnent la gestion à une société privée (...). Je suis foncièrement contre le fait que ce soit eux qui s'en occupent. Se fédérer, ça dépend avec qui » (Entretien 2, p.32).

Chez d'autres hébergeurs, cette « réticence » au « faire avec » ou à une forme de coopération avec le public est plus édulcorée, peut-être parce qu'il s'agit d'un type d'hébergeurs enquêtés qui entretient occasionnellement ou régulièrement des relations avec l'Office du tourisme local à l'hébergement (nous faisons référence ici tout particulièrement aux sujets 4 et 7, respectivement actrice bénévole au refuge de Kruth et actrice privée au gîte-ferme du Busset). Toutefois, cette réticence peut aussi être nourrie par des remarques émises cette fois par chaque hébergeur quant à leur représentation et intronisation de la gouvernance et gestion touristique sur le Massif des Vosges. Chacun trouve le paysage institutionnel relativement flou, assez peu clair et un ressenti commun émerge par rapport aux « mises aux normes » auxquelles doivent se soumettre les hébergements accueillant du public et à propos desquelles ils ont tous une anecdote à me relater pour montrer le « non-sens » de ces normes. Par exemple, Sujet 3 (acteur bénévole au refuge du Gaschney) me dit que maintenant que les acteurs institutionnels veulent faire de la station du Gaschney une « station quatre saisons », une étude vaine, mais coûtant trente mille euros, a été conduite.

« Pour définir les axes de développement de la station, il y a eu six réunions où les chargés de l'étude ont fait un mix des idées des acteurs locaux, eux n'ont rien apporté de plus. Les idées retenues étaient celles des acteurs locaux mais après l'étude, il n'y avait plus assez de moyens pour mettre en place les idées. » (Entretien 3, p.39).

Sujet 3 reconnaît également avoir plus confiance en des initiatives privées que publiques, les procédures de ces dernières ne favorisant pas l'établissement, ou rétablissement d'un lien de confiance. Ci-après, un extrait du compte-rendu de l'entretien 4, également actrice bénévole en refuge, qui évoque la même incompréhension face à « l'imposition » de certaines normes au refuge.

« Quant à l'obtention de subventions, elle trouve les procédures très compliquées et obscures. Sujet 4 évoque elle-même à ce propos « l'absurdité » de la mise aux normes imposée aux refuges, vécue

comme une imposition coupée de la réalité des refuges. Elle prend pour exemple le moment où ils ont postulé pour avoir l'agrément Jeunesse et Sports, qui a un certain coût et les a amenés à faire d'importantes mises aux normes pour avoir l'agrément. Heureusement, le jour de la visite, l'inspecteur était indulgent : la mise aux normes insistait sur un abaissement du plafond de vingt-sept mètres, ce qui est assez conséquent et aurait dû entraîner la reconstruction des cadres de portes, des fenêtres... L'inspecteur s'est rendu compte du non-sens. Le refuge fait également parti du réseau des « Gîtes de France » ... Mais ce dernier ne les a jamais contactés. » (Entretien 4, p.43).

Mais tous les entretiens réalisés avec les gardiens de refuge bénévoles révèlent également un manque « d'aller vers » (vers d'autres acteurs et hébergeurs locaux, vers d'autres projets pour le refuge), de la part des comités ou collègues directeurs des structures gestionnaires du refuge (dans le cadre de notre recherche, il s'agit surtout d'acteurs bénévoles regroupés en association). L'explication principale à cet « isolement confortable » serait l'âge moyen, plutôt vieillissant, des bénévoles qui siègent aux comités.

« Un autre problème vient des responsables des refuges associatifs : selon Sujet 3, ces personnes à la tête des associations ou Ski Club gérant la vie des refuges sont trop vieillissantes, fermées. Par exemple, pour installer des douches au Gaschney, Sujet 3 a dû batailler puisque pour les autres bénévoles, installer des douches signifiait transformer le refuge en hôtel. Aussi ce genre de mentalités et comportements n'aident pas à faire en sorte que le refuge ne ferme pas » (Entretien 3, p.38).

De même l'extrait ci-dessous de l'entretien 8, avec deux acteurs bénévoles au refuge de la Dynamo, révèle des habitudes, des pratiques du refuge qui n'incluent pas spontanément un « aller vers », ne serait-ce que vers d'autres structures au fonctionnement et cadre similaires. Toutefois, l'extrait souligne également la prise de conscience, par les enquêtés eux-mêmes de cette situation et Sujet 8 (1) formule un lien entre les pratiques habituelles et l'intérêt qu'il y aurait justement à expérimenter des pratiques de curiosité et de connexion entre les refuges.

« Sujet 8 (1) : Ouais, ouais non mais c'est vrai qu'on vivote dans notre coin, on est acteurs effectivement du réseau des structures d'accueil mais c'est vrai qu'à ma connaissance, à moins que certains membres de l'asso le fassent et que j'en ai pas connaissance, je crois pas qu'on participe à des stratégies de réflexion. Mais c'est vrai que ça pourrait être un développement intéressant. » (Entretien 8, p.91).

Ces dernières remarques permettent d'aborder la thématique « Professionnalisation et qualification des hébergeurs », à travers laquelle je souhaitais confronter la « nécessaire mise en qualification » des hébergements, préconisée dans les plans et stratégies touristiques officiels, à la vision des bénévoles et actrice privée. La majorité des hébergeurs intéressés cette année par le projet de réseau étant bénévole et le refuge

appartenant et/ ou étant géré par une structure associative, la « nécessaire » qualification semble compromise. Comment adopter cette qualification comme objectif lorsque les personnes les plus intéressées par le projet de réseau, qui sont également celles interrogées, se disent être face à des hiatus intergénérationnels en ce qui concerne l'engagement et l'implication dans la vie du refuge ? Il y aurait, au sein des associations, une difficulté à mobiliser les jeunes générations autour de la vie du refuge, comme en témoigne ci-dessous Sujet 2, acteur bénévole en refuge :

« Et puis faire rentrer, je leur ai dit, les gars la relève, c'est vous, alors motivez vos copains, faites quelque chose, organisez quelque chose. Essayer de faire. Y en a un qui m'a dit qu'est-ce que tu veux que je motive alors qu'ils seront obligés de faire et ils seront pas payés... alors, voilà, ça c'est le deuxième nerf de la guerre, ils veulent bien venir mais ils veulent une rémunération. » (Entretien 2, p.30).

Toutefois, nous parlons de « hiatus intergénérationnel » car il y aurait également une difficulté à intéresser les plus anciens bénévoles du refuge dans une dynamique d'ouverture du refuge. En effet, il est intéressant ici de citer les paroles de Sujet 6, bénévole au refuge du Schiessrothried, car si Sujet 2 faisait mention au-dessus de sa difficulté à impliquer les générations les plus jeunes dans la vie associative du refuge, Sujet 6 évoque lui la difficulté à insuffler plus de dynamisme chez les membres les plus « anciens » de l'association du refuge, dans la gestion de ce dernier.

« Faut dépoussiérer, c'est des associations assez vieilles, donc moi je suis rentré à la deuxième année dans le comité, mais, pff, la majorité est âgée. Donc les sites Internet ils savent pas trop, la communication, ils ont un bulletin papier et ils y tiennent parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas Internet. Vous savez, les personnes les plus âgées qui assurent les gardiennages, ils ont quatre-vingt ans (...). Donc on est quelques-uns dans l'association à apporter d'autres idées (...) mais le gros des activités c'est les activités en dehors de refuge, des activités sportives autour du ski, de la rando, de la marche... du vélo aussi l'été. Et il y a le refuge qui se greffe dessus. Donc il y a toujours cette dualité entre les gens qui sont au refuge, qui sont plus casaniers et les gens qui sont plus dans l'activité et qui voient leur refuge en fait comme un, un peu comme une charge mais ça permet aussi de se retrouver (...). Il y a à des moments des tensions » (Entretien 6, p.66-67).

S'il s'agit de pratiques et visions différentes du refuge, selon les générations, leur cadre reste celui du bénévolat, ainsi que les différentes activités de l'association qui gère le refuge. Et finalement, comment adopter cette « mise en qualification » comme objectif lorsqu'il semble loin d'être celui des hébergeurs associatifs qui formulent également à travers cette thématique leur volonté de conserver leur statut et fonctionnement

associatifs ? Selon les enquêtés, il n'y aurait pas de nécessaire mutation à effectuer vers une forme et des pratiques plus professionnalisées :

« Selon Sujet 4, ce n'est pas aux refuges à changer, se transformer, se professionnaliser. Elle est d'accord pour qu'il y ait des actions, mesures pour faire rester les jeunes en montagne mais pas pour un « tout professionnel » dans le Massif des Vosges, il faut maintenir le secteur associatif qui apporte autre chose (...). Il est très important pour Sujet 4 (...) que les refuges conservent leur nature et fonctionnement bénévoles, pour elle cela fait partie de l'authenticité, de la préservation des « valeurs fondatrices » de l'association et du refuge. » (Entretien 4, p.44).

Les questions abordées avec la thématique de « l'appropriation du réseau » révèlent une connaissance et interprétation assez fines de la part des hébergeurs sur leur propre réalité, leur conscience des dynamiques touristiques autour du refuge, du gîte ou de l'auberge, lieux dont la gestion semble majoritairement se faire, dans le Massif des Vosges, de manière collective, associative, donc également avec des générations qui ne perçoivent pas de la même manière, voire pas du tout, ce que pourraient impliquer ces dynamiques. Je découvre que les gardiens de refuge ont déjà des pratiques « informelles » de réseau :

**« Ici il n'y a pas de service de restauration ...**

Sujet 2 : Non, mais c'est pas un souci, on peut contacter la Ferme du Treh, la ferme du Markstein, le Steinlebach, Wolf...

**Vous avez l'habitude de conseiller d'autres refuges ?**

Sujet 2 : Oui, à partir du moment où on connaît l'itinérance que ces gens veulent faire, on leur dit qu'à 12h ils peuvent manger dans telle ferme-auberge et que le soir ils peuvent dormir dans tel refuge... » (Entretien 2, p.26).

Si les positions des hébergeurs sont nuancées sur la place et rôle de l'acteur public dans un réseau de ce type, je découvre, ce qui n'est jamais arrivé en réunions, qu'ils ont en fait une certaine idée du réseau, ils n'y sont pas opposés, et d'enquêté en enquêté je trouve des points de convergence, des similitudes dans les réponses à cette thématique. Par exemple, pour Sujet 2, la mise en réseau est décrite dans l'extrait ci-dessous comme une nécessité, un futur inévitable pour les structures associatives du massif. Avec déjà une préconisation quant au statut et positionnement du coordinateur qui ne devront pas être exclusivement d'origine publiques.

« Sujet 2 : La mise en réseau de toute manière c'est quelque chose par laquelle il va falloir passer d'une manière ou d'une autre (...), il faut que nous on arrive à se mettre en adéquation (...). La solution serait un organisme indépendant, mais quand je dis indépendant, c'est pas évident à trouver, mais qui ne touche pas de subventions, et qui soit payé par les refuges (...)

**Qu'est-ce qui bloque ?**

Sujet 2 : Dans ces associations là, vous avez un comité. C'est pas une personne qui décide. Et dans ces comités ce sont des gens d'un certain âge. » (Entretien 2, p.27-29).

Ces remarques se retrouvent dans l'extrait d'entretien avec Sujet 6. L'idée de rassemblement entre les refuges associatifs lui semble pertinente et avisée, mais toutefois son impression de « décalage » avec les acteurs « originels » du projet (Terre d'Est et le comité de promotion Massif des Vosges) est perceptible.

« Sujet 6 : j'étais allé aux premières réunions qui étaient organisées par Terre d'Est sur Munster, mais après j'ai pas pu parce que c'était sur des journées où je pouvais pas me libérer, mais quand on voit par rapport à d'autres acteurs, au privé, on a pas de lien. Et on est pas en phase, et je trouve ça un peu dommage, c'est intéressant la démarche avancée par le Terre d'Est pour essayer de fédérer, je parle pas au nom de l'association hein, mais elle n'est pas assez sensibilisée par rapport au maillage et l'intérêt de réunir, de regrouper, de fédérer l'ensemble des refuges, quel que soit leur niveau d'accueil et quel que soient leurs objectifs, mais au moins qu'on est des trames et des supports partagés, avec les moyens actuels d'Internet pour qu'il y ait une visibilité. » (Entretien 6, p.67).

Les bénévoles interrogés semblent percevoir le réseau ou toute autre forme de rassemblement entre hébergeurs comme une opportunité. Toutefois, leurs remarques laissent à penser que l'ingénierie, le processus mis en place par Terre d'Est pour mettre en réseau était en déséquilibre avec la réalité des hébergeurs, ne serait-ce que par rapport à leur réelle disponibilité pour les réunions qui se tenaient toujours en semaine et en journée. Quant aux étapes de choix de logo, de site Internet avec une plateforme de réservation commune, « Sujet 3 est assez direct et en vient assez rapidement à dire qu'on brûle trop d'étapes selon lui. Les appels à projets publiés par l'Etat valorisent surtout les fermes-auberges alors que les refuges sont sur le point de fermer » (Entretien 3, p.38). Les « préconisations » de Sujet 3, acteur bénévole, pour la conduite d'un projet de réseau sont édifiantes de sens, de logique et également de possibilités de diffuser un « aller vers » tous les acteurs touchés par le projet, pour en faire la base de travail, et de pratique de ce réseau :

« Il faut opérer à des rencontres entre tous les acteurs car l'Etat veut créer un produit combinant confort et authenticité alors que les refuges ne veulent pas se moderniser et qu'en même temps l'Etat n'aide pas à les accompagner vers une mise aux normes. Selon lui, il faut avant tout et surtout un collectif, une identité commune, au réseau qui ne devra en être que l'outil » (Entretien 3, p.38).

Les entretiens avec les hébergeurs associatifs et privés semblent aller dans le sens des hypothèses de réponse à la problématique générale, nourrie par les éléments de la première partie de ce chapitre. L'absence de relation, dès l'élaboration des stratégies touristiques, entre les acteurs publics et les refuges associatifs notamment, obstrue toute possibilité d'échanges, négociations, culture commune du projet pour un espace qui semble tout de même nécessiter un « être ensemble » (humains et non-humains) inclusif.

Il semblerait en fait qu'une vision exclusivement touristique et marchande soit une des causes de cette absence. Les entretiens révèlent d'ailleurs que l'absence d'une démarche « d'aller vers » les acteurs publics de la part des hébergeurs bénévoles peut également s'expliquer par un phénomène qui dépasse le cadre du seul refuge mais qui peut être diffus sur le Massif. Si les « jeunes relève » de gardiens s'installent dans d'autres régions, la vie des refuges risque de ne pas être orientée vers des pratiques d'ouverture. Mais il s'agit de s'entendre sur cette « ouverture », les enquêtés n'étant pas favorables à une perte de leur statut et fonctionnement associatifs pour une « mise en qualification ». S'ils ne semblent pas s'appropriier le « réseau » tel que formulé et présenté par Terre d'Est, des similitudes ressortent de leurs réponses lorsque j'évoque le projet en entretien. Il s'agit pour eux d'une nécessité pour ne pas fermer, d'une opportunité pour se rassembler, former un collectif à côté d'itinéraires, sans changer leur accueil.

Le schéma ci-contre résume ces déséquilibres et points de convergence entre les trois catégories d'acteurs du périmètre du stage : les acteurs institutionnels du tourisme, les hébergeurs privés et certains hébergeurs bénévoles et une catégorie d'hébergeurs exclusivement bénévoles.

**Acteurs privés et acteurs bénévoles (7, 4, 8)**

- > Adaptation aux évolutions touristiques (site Internet et communication) mais pas de rapport aménageur / marchand avec les ressources naturelles.
- > Peuvent être impliqués dans un office de tourisme local **sans pour autant se sentir intégrés aux orientations touristiques stratégiques du massif.**
- > Trouvent le paysage institutionnel flou, certaines mises aux normes sont un "non-sens".
- > Ouverts à la mise en réseau **mais ici, professionnalisation = dénaturation.** Pas une commercialisation commune ni d'uniformisation mais **la promotion de la diversité des hébergeurs du réseau.**

**Acteurs institutionnels du tourisme (1 & 5)**

- > Le **tourisme protège et rentabilise les ressources naturelles pour "l'intérêt général"** et le développement du territoire.
- > Pour cela, nécessaires structuration, **qualification & homogénéisation** des produits de la marque "Massif des Vosges". Normativisme.
- > Tourisme social vu comme une "faiblesse", pas de travail direct avec les hébergeurs pour l'itinérance.

**Acteurs bénévoles (2, 3, 6)**

- > Adaptation aux évolutions touristiques (site Internet et communication) mais pas de rapport aménageur / marchand avec les ressources naturelles.
- > Trouvent le paysage institutionnel flou, certaines mises aux normes sont un "non-sens". **2 & 3 sont opposés à une mise en réseau conduite par les acteurs publics.**
- > **Ont conscience qu'il faut se rassembler,** former un collectif et montrer une identité commune **pour ne pas fermer.**
- Mais sont coincés entre les "anciens" de l'association, fermés à tout changement, et les plus jeunes, réticents à s'engager dans la gestion du refuge.

Schéma 2. « Positionnement des acteurs enquêtés sur leur rapport à l'environnement rural du Massif des Vosges et sur leur mode de gestion de cet espace ».

\*\*\*

Les hypothèses de réponse à la problématique générale permettent d'avancer qu'en l'état actuel, les modes de gouvernance de l'itinérance sur le Massif des Vosges et l'ingénierie mise en place par Terre d'Est pour le projet de réseau d'hébergeurs pour l'itinérance ne produisent pas, n'instituent pas de « commun ». Les entretiens révèlent en effet l'absence de moments instituant basés sur un « agir commun », qui lui ne correspond pas aux bulles isolées, aux espaces d'être seulement côte à côte. En revanche, ce qui est institué en barrière, c'est la gratuité. Le fonctionnement et les pratiques bénévoles des refuges, hébergements si « naturels » pour l'itinérant, ne rentrent pas dans les stratégies de développement de la « filière itinérance ». Cette démarche exclusivement touristique et marchande est contre-productrice, y compris pour des projets touristiques et de tourisme conventionnel, lorsqu'il s'agit d'un cadre territorialisé, impliquant indirectement des espaces humains et non-humains. Il serait absurde d'imposer à plus d'une centaine de refuges associatifs du Massif des Vosges d'adopter une uniformité qualitative dans leur accueil, gestion, équipements, services, etc. J'ai découvert, à travers les entretiens, la vision des gardiens de refuge de ce que pourrait être un « réseau de refuges et auberges pour l'itinérance ». Les entretiens révèlent qu'ils semblent partager cette vision qu'ils expriment et étoffent de remarques semblables sur le paysage institutionnel du tourisme dans le Massif des Vosges, sans connaître, individuellement, la vision des autres enquêtés. C'est sur cette vision que le projet de réseau doit s'appuyer. L'itinérance, les itinérances et les itinérants maillent un espace, un territoire, à eux seuls. Comment envisager la réussite, sur le long terme, de l'intégration de l'itinérance comme caractéristique de l'identité culturelle du Massif des Vosges sans une co-action entre toutes les cultures, pratiques, vies qui le maillent tout autant ?

Mes lectures et entretiens m'ont plutôt incité à me demander comment faire autrement, radicalement nouveau, soit lier ensemble toutes les potentialités des éléments du projet de réseau (l'itinérance, la montagne, la diversité des hébergeurs). « Radicalement nouveau » par rapport aux modes de gouvernance et ingénierie du projet actuels. Ce qui pourrait être l'élaboration négociée, entre les trois catégories d'acteurs du schéma, d'un « agir commun ». Le projet de « faire réseau » entre les hébergeurs pourra ensuite émerger de cette élaboration, qui ne sera pas figée.

Je tente dans le prochain et dernier chapitre de formuler des « Préconisations » au projet, en me basant sur les potentiels à « faire autrement » des composants du projet, soit faire autrement que l'homogénéité et la rentabilité, ce qui, selon moi, indique l'orientation du projet et l'ingénierie la plus adaptée et apte à valoriser ces potentiels. Je m'appuie également, simplement mais cela va dans le sens de cette ingénierie que je préconise, sur les propres préconisations des hébergeurs.



## Troisième partie. Préconisations.

*« Mais face à cela des résistances inventent leur propre manière d’habiter et de défendre un territoire. Des résistances qui font prise sur les lieux mais qui en même temps les créent, se les fabriquent à travers la lutte, à travers les rencontres, à travers les vies partagées. Un peuple, en quelque sorte, surgit, là où le pouvoir n’avait entrevu qu’un « potentiel nid de contentieux »<sup>27</sup>. »*

Le premier chapitre présente les espaces et potentiels à « faire autrement » du tourisme social et solidaire et des pratiques de l’itinérance. Faire autrement, seul et ensemble, que la course à la rentabilité, au chiffre, à la performance, qui engendre un rapport de conquête et de domination entre les humains et de la part des humains vers le non-humain (Latour). Si l’individualisme, l’intérêt général défini selon des objectifs de croissance, mène à une destruction de la biodiversité, creuse les inégalités entre les hommes et les isolent dans des espaces consuméristes et aseptisés, alors « faire autrement » s’approche de « faire commun ». Toutefois, sous l’effet d’une conscientisation de ces enjeux liés aux pratiques touristiques et récréatives en « Nature », conscientisation de différents degrés et encore largement due à la médiatisation des bouleversements climatiques, acteurs privés et publics du tourisme classique absorbent, intègrent et proposent sous forme de produits et services écolabellisés et normés leurs nouvelles considérations éthiques et durables. Sans absorber l’aspect politique du terme « transition ».

Les lectures, entretiens, hypothèses et réponses du deuxième chapitre révèlent que l’orientation et la conduite actuelles du projet de mise en réseau des refuges et auberges ne sont pas propices à la fabrication d’un commun, d’une territorialité commune autour de l’itinérance dans le Massif des Vosges. Une vision exclusivement marchande et exclusivement basée sur le tourisme classique et conventionnel ne peut aboutir à la réussite de la coordination des territorialités sur un massif, pour l’itinérance. Cette vision domine probablement car il n’y a pas de relation, d’échange, de négociations pour des pratiques communes sur un territoire, entre les acteurs du projet.

---

<sup>27</sup> Vidalou, 2017, p.171.

Pourtant, il est impossible que ce dernier s'arrête avant même une prise de conscience reconnue et partagée de la nécessité et utilité sur le long terme de se rassembler pour « faire autrement » en faisant commun. Dans ce dernier chapitre, avec les préconisations émises par les hébergeurs eux-mêmes et par ma lecture de l'étude sur « Les sentiers de l'imaginaire. Au seuil de la transmodernité » (Corneloup, 2012), je mets en avant ce qui pourrait constituer les bases d'un réseau d'hébergeurs associatifs et privés pour l'itinérance dans le Massif des Vosges.

\*\*\*

## A. A territorialité plurielle, économie plurielle<sup>28</sup>

La façon dont les hébergeurs privés et associatifs se représentent un réseau entre eux pour l'itinérance à travers les questions de la thématique « Appropriation du réseau » révèle les bases à un modèle de réseau « hybride », du fait de la diversité de leurs statuts, fonctionnements et pratiques en tant qu'hébergeurs et acteurs du Massif des Vosges. Conscients de cette diversité, de la réalité actuelle des stratégies touristiques publiques et de leur responsabilité quant au soin dû à un lieu centenaire, et de la formule initialement proposée « communication et commercialisation communes », ils retiennent, en premier lieu, la « communication commune ». Mais cette communication mutualisée mettra en avant leur réalité, soit leur diversité, comme le dit Sujet 7, actrice privée parmi les enquêtés : « Ce serait déjà de recenser tout le monde et de pouvoir communiquer sur la diversité du Massif » (Entretien 7, p.80). Il faut comprendre qu'il s'agit déjà, pour ce type d'acteurs, d'une négociation, et qu'elle serait « réussie » pour eux si elle se réalisait. Une communication mutualisée sur la réalité de chacun, sans objectif d'excellence, serait un compromis harmonieux :

« Après je peux comprendre que si il y a des endroits que certains veulent préserver, sans douche, sans accès, sans électricité, bon c'est sûr que, mais rien n'empêche qu'ils soient listés, enfin qu'ils fassent partis de ce réseau-là. Il y a moyen après de présenter son lieu, de dire que c'est comme ça, qu'il y a ça et ça et que c'est pas autrement. Comme quand vous faites le Tour du Mont Blanc, les

---

<sup>28</sup> « Là où les grands groupes privés des services prétendent apporter rationalisation des coûts et systématisation de la qualité et doc promettre la rupture vis-à-vis d'une offre associative présentée comme artisanale, amateur, confiée à de bonnes volontés mais non formées, la problématique de « l'économie solidaire » ou de « l'économie plurielle » entend montrer que, irréductible au modèle marchand, l'offre associative peut et doit faire preuve de son utilité et de son efficacité particulières » (Combes et Ughetto, 2009, p.3).

équipements sont pas équivalents dans tous les refuges, chacun sa spécificité, certains sont accessibles en voiture, d'autres pas ... » (Entretien 7, p.77).

Egalement parce que la partie « commercialisation commune » (encore trop floue puisque la question du modèle économique et juridique du réseau n'a jamais trouvé de réponse) peut être perçue comme une « perte de liberté ». Les paroles de Sujet 6, acteur bénévole en refuge, vont également dans ce sens lorsque je lui demande si, sans passer par une mise en produit, un rassemblement, des échanges, une communication commune entre les refuges serait envisageable. Il est ici intéressant de relever que selon lui, il s'agirait d'un bon compromis pour que certains bénévoles n'aient pas l'impression d'une main mise extérieure dans la gestion de l'établissement de l'association.

« Sujet 6 : Ah oui, ça aucun problème, tout à fait. Mais je pense que vu l'histoire, je pense que l'association, elle a plus de cent ans d'existence, ce refuge il a été reconstruit deux fois et je pense que l'assoc' elle est aussi fière d'avoir maintenu ce refuge dans cet état-là, c'est une qualité hein et ils voudront pas perdre cette liberté. Donc eux, on est prêts à communiquer via un outil mais je pense qu'on est pas prêts à perdre de la liberté par rapport à notre gestion. » (Entretien 6, p.69).

Les hébergeurs enquêtés ne perçoivent pas leur diversité, le fait qu'il y ait des auberges et gîtes, donc des acteurs privés en même temps, sur la même chaîne que des refuges associatifs, eux gérés par des acteurs bénévoles, comme une faiblesse ou un frein. Pour eux il s'agit de « complémentarités » à mettre en avant dans un projet collectif et dans une communication commune. Il semble « naturel » pour eux que le réseau soit basé sur une mixité dans les formes d'hébergement, et on peut supposer cette mixité de principe comme base au futur modèle économique du réseau. Cette réflexion commune aux hébergeurs enquêtés peut-être illustrée par les paroles de Sujet 8 (1), acteur bénévole à la Dynamo (refuge et auberge de jeunesse) :

« Après ce qui peut être intéressant justement c'est de garder les complémentarités pour ne pas perdre certains touristes qui auraient on va dire la réponse sur le massif à leur demande mais qui n'atteignent pas parce qu'ils ne passent pas par la bonne porte d'entrée quoi (...). Après la diversité ça peut être sympa aussi. Moi si j'imaginais faire une rando dans un coin que je connais pas, les Pyrénées, que sais-je, ça peut être sympa d'avoir différents types de prestations et d'offres selon les jours, de commencer peut-être par un truc confortable, pourquoi pas où il y aura une cabine hammam, de passer une ou deux nuits dans un truc bien rustique, de faire ensuite une étape dans un gîte bien équipé (...). Et même d'un point de vue pédagogique, nous qui sommes des militants de, on va pas dire de la transition, mais d'une certaine sobriété, d'amener des publics autres que les publics habituels à partager une expérience dans ce domaine-là, quitte à repartir en disant « qu'est-ce qu'on est contents quand on a notre douche, notre confort », il s'agit pas de convertir les gens à vie, mais de permettre un mélange, brassage, une rencontre (...) ça pourrait être une forme d'enrichissement pour tout le monde. » (Entretien 8, p.92-94).

Ce dernier passage est très intéressant et riche d'enseignements pour les possibles du futur réseau. On y retrouve les éléments sur les « potentiels à transition » de l'itinérance vus dans le premier chapitre : faire autrement, voyager autrement, découvrir autrement un espace de vies et découvrir d'autres possibilités de vies. Ne serait-ce que dans les temps récréatifs. Il s'agit ici également de « mixité », de « brassage » entre les voyageurs, dans le temps et l'espace du refuge. On penserait presque être en présence d'une innovation en termes d'itinérance, à travers un projet ayant pour fondements la diversité et une « pédagogie » comme le dit Sujet 8 (1) à l'égard (et à la rencontre) du vivant du massif. C'est donc logiquement, en érigeant leur diversité comme ressource, que les enquêtés ne sont pas favorables à une quelconque uniformisation (de leur accueil, gestion, infrastructures, etc).

« Après je pense qu'uniformiser, ça a ses limites aussi et c'est pas forcément bien, après vous perdez aussi l'identité de votre hébergement, de votre territoire, ça vous correspond plus » (Entretien 7, p.81).

En effet, les paroles échangées ci-dessous entre Sujet 8 (1) et Sujet 8 (2) font écho à celles de Sujet 7 (actrice privée) ci-dessus à propos d'une « formule » homogène d'établissement en établissement au sein d'un potentiel réseau d'hébergeurs pour l'itinérance.

« Sujet 8 (2) : L'uniformisation, c'est quand même dommage ...

Sujet 8 (1) : C'est ça, parce que les Chartes Qualité tout ça c'est bien mais ...

Sujet 8 (2) : Faudrait pas avoir les mêmes matelas partout ...

Sujet 8 (1) : A l'autre bout de la chaîne, il y a l'hôtel Ibis quoi ... Ce qu'il faut, c'est que les gens soient bien renseignés, qu'ils ne soient pas pris au dépourvu. Si on a un circuit qui marie « gîtes de charme » et « nuits en refuge », il faut que les gens sachent ce qu'est une nuit en refuge » (Entretien 8, p.94).

Il y a tout intérêt à reconnaître ces idées, préconisations et visions du réseau de la part des hébergeurs comme les pierres fondatrices de leur regroupement sous une identité commune, puisque « la structuration en réseau n'est (...) pas porteuse de valeurs en elle-même, mais ce sont les valeurs propres à ces acteurs qui en déterminent les objectifs et les finalités » (Réseau Ecole et Nature, 2002, p.22). Forme souple, permettant des rencontres, solidarités et pratiques mutualisées entre des acteurs issus d'univers différents, le réseau semble approprié pour être le support à un « agir commun » à travers l'itinérance dans le Massif des Vosges. Tout dépend des phases originelles du

rassemblement des acteurs, des compromis élaborés entre eux pour un commun co-défini et pour un cadre commun à leur projet. Ce cadre pourrait être l'adoption du statut associatif (puisque la « commercialisation commune » ne peut vraisemblablement être envisagée dans un premier temps) et l'élaboration collective d'une Charte qui, loin des chartes « qualité » mentionnées dans les premiers chapitres, serait l'expression des valeurs et objectifs communs au réseau. Les organes (conseil d'administration, bureau, etc) découlant du statut associatif et de la Charte ne devront pas contraindre à l'adhésion de la part d'acteurs intéressés par les actions du réseau. Aussi faudrait-il également envisager des modes d'organisation permettant la prise en compte de la voix des non-adhérents. Dans les premiers temps du réseau, il paraît nécessaire que ses membres bénéficient ou recrutent un animateur / coordinateur, qui ne dirigera pas le réseau mais qui en facilitera les connexions internes et externes. Sa mission principale sera de « mettre en évidence les complémentarités entre les membres, exploiter au mieux leur diversité (...), favoriser la mutualisation des ressources matérielles et immatérielles en encourageant le partage (...), diffuser et communiquer les appels d'offre qui peuvent être intéressants pour les projets du réseau » (*Ibid*, p.74). Les hébergeurs réunis, dans un premier temps, en association, doivent rester les porteurs du projet de réseau et des projets qui en découleront ; le réseau et l'animateur / coordinateur doivent eux rester des outils et supports. Au cours du stage, à partir du mois de décembre où j'ai initié la rédaction du cahier des charges du site Internet intégrant une plateforme de réservation commune aux hébergeurs, j'ai également initié une base de données recensant les caractéristiques<sup>29</sup> de leurs accueil et hébergement. Il serait utile de poursuivre ce travail, de l'enrichir et de l'actualiser jusqu'à la mise en ligne d'une plateforme ou autre outil numérique permettant aux hébergeurs du réseau de procéder eux-mêmes à une actualisation de leur descriptif, visible à côté de celui des autres hébergeurs du réseau, pour une trame commune autour de l'itinérance dans le Massif des Vosges. Finalement, à côté de ces préconisations assez pratiques, une sensibilisation auprès des hébergeurs à travers des entretiens directifs, par exemple conduits par l'animateur / coordinateur de réseau en parallèle des réunions publiques, peut-être un moyen pertinent pour comprendre les pratiques et référentiels territorialisés de chacun, afin de préparer au mieux des espaces à négociations. Ce type

---

<sup>29</sup> Statut du refuge, nombre de lits, infrastructures, proximité du GR5, service de restauration, disponibilité, etc.

d'enquête, bien que longue à effectuer dans le temps, mérite d'être étendue aux pratiquants de l'itinérance dans le Massif des Vosges qui pratiquent et façonnent une territorialité qui leur est propre. S'il s'agit de comprendre des pratiques pour inscrire, révéler l'itinérance comme caractéristique culturelle du Massif des Vosges, ce type d'enquête semble plus approprié que des études de marché.

L'analyse de l'ingénierie du projet « Les sentiers de l'imaginaire » (Corneloup, 2012), est inspirante pour celui du réseau d'hébergeurs pour l'itinérance. En effet, l'appropriation du projet itinérant par les habitants « locaux » des lieux de la traversée constituait l'objectif de ce projet, objectif qui a été appliqué dans le mode de sa mise en route, en impliquant ces habitants dans les différentes étapes.

« Dans une communauté de communes de l'Aveyron en France, un agent culturel du développement rural a souhaité repenser l'approche aménagiste des destinations touristiques. La finalité ne consiste pas à concevoir les aménagements dans une approche instrumentale et marketing. Il s'agit de redonner de la présence à l'habiter culturel ancré dans un territoire de vie » (*Ibid.*, p.2).

Cet « habiter culturel » n'est pas sans rappeler les travaux de M. Stock sur l'habiter (2004) ou ceux de J. Aldhuy sur la territorialité (2008). Et puisqu'il s'agit d'un projet déjà mis en place, nous trouvons intéressant de faire référence dans la partie suivante « B. Faire réseau, tracer ensemble les sentiers communs », à l'observation qu'en fait J. Corneloup (de l'ingénierie et mise en place des « Sentiers de l'imaginaire »), particulièrement dans cette partie sur les « Préconisations ». C'est par la mise en valeur combinée des potentiels à transition de l'itinérance et de la randonnée pédestre, ainsi qu'à ceux d'un agir ensemble entre acteurs locaux, que « Les sentiers de l'imaginaire » donnent à voir une territorialité culturelle commune reposant sur l'imbrication harmonieuse de territorialités diverses.

## B. Faire réseau, tracer ensemble les sentiers communs

Par son approche « pédagogique », basée sur l'éducation à l'environnement dès son ingénierie, la mise en place des « Sentiers de l'imaginaire » empreinte au tourisme social et solidaire dans ses objectifs de changement de rapport entre les voyageurs et les locaux, entre l'homme et la biodiversité.

« Les sentiers de l'imaginaire s'inscrivent dans un projet éducatif qui a pour mission de modifier la relation des habitants avec leur lieu de vie. Il inaugure ce passage d'un système touristique classique vers un système récréatif novateur en inscrivant les populations locales au cœur du projet culturel. On inverse la perspective touristique habituelle ancrée bien souvent dans une démarche marketing classique (...). Alors que dans ce projet, la notion d'habitabilité est centrale dans la manière de penser le développement » (Corneloup, 2012, p.1-2).

Plus qu'un renversement du rapport classique entre individus visiteurs et individus visités, le projet se co-construit avec les populations locales impliquées directement ou indirectement par les Sentiers de l'imaginaire ; son objectif étant que ces populations se l'approprient et y expriment leur « habiter » le territoire des Sentiers. De manière concrète, ces Sentiers invitent les habitants des communes traversées à exposer leurs propres œuvres d'art. C'est par cet aspect créatif, culturel, que les habitants peuvent s'approprier le projet de valorisation d'une itinérance qui peut alors devenir une caractéristique culturelle du territoire en question. J. Corneloup parle, et il y a là un lien à effectuer avec le concept de transmodernité, de « trans-art » qui « semble émerger pour apporter d'autres médiations entre les habitants, les touristes, les acteurs locaux et les natures environnantes. A ce titre, nombreuses sont les émergences culturelles dans le monde rural (...) qui participent à réenchanter la relation entre le local et la nature » (Corneloup, 2016, p.346). En plus des « Sentiers de l'imaginaire », peuvent également être cités « L'école du vent » (Saint-Clément), le Vallon du Villaret (Mende), les « Refuges d'art » (Dignes). Ce mouvement artistique se caractériserait par « une nouvelle relation à l'œuvre d'art, à l'artiste, au paysage, à l'habitant, autour d'un collectif local qui souhaite développer des laboratoires récréatifs comme vecteurs de développement d'un art de vivre et de rencontre avec le lieu » (*Ibid*, p.347). Mais l'appropriation et l'agir commun doivent être présents tout le long de la mise en place pour parvenir à cette chaîne de valeurs matérielles et immatérielles. Comme pour la mise en place du réseau d'hébergeurs pour l'itinérance dans le Massif des Vosges, qui en appelle à des rencontres

et échanges formels et informels entre une pluralité d'acteurs, « c'est entre les échanges de proximité et dans le dialogue entre les différentes parties prenantes que se construit petit à petit un cadre commun de pratique acceptable » (Corneloup, 2012, p.5).

Ce projet semble en fait assez « politique », dans le sens où il remet en question les modes de gestion classiques des politiques publiques territorialisées, ainsi que la mise en produit touristique classique de la biodiversité. Egalement parce que cette remise en question propose une « gouvernance » radicalement nouvelle, parce qu'elle devient « agir commun » et parce qu'elle offre un espace d'émancipation, de création aux co-acteurs. « C'est dans cette perspective que la notion de créativité territoriale prend tout son sens » (*Ibid*, p.6). Les habitants des « Sentiers de l'imaginaire » sont ainsi invités à produire les contenus culturels du projet, à développer une capacité créative en lien avec leur territorialité, leur « habiter » le territoire. Les temps récréatifs, les temps ordinaires, les temps des loisirs touristiques s'entremêlent et mettent à mal les catégorisations classiques. L'enjeu est également qu'un « désir de vivre en milieu rural puisse se dessiner » (*Ibid*, p.11) et cette lecture de l'enquête de J. Corneloup rappelle rapidement les remarques des gardiens de refuges bénévoles sur les hiatus intergénérationnels existants dans les structures gestionnaires ainsi que sur les difficultés à pérenniser leur relève auprès des jeunes générations. Ces pratiques transitives, transmodernes d'habiter et faire ensemble un espace rural sont décrites par J. Corneloup comme des pistes, d'éventuelles solutions, préférables à un tourisme exclusivement classique, pour repeupler, vitaliser ces espaces :

« La transmodernité annoncerait ainsi une alternative aux approches classiques de l'innovation touristique. Une redéfinition de l'individualisme contemporain serait en mouvement qui pourrait prendre d'autres chemins que ceux explorés par les théoriciens de l'hyper et post-modernité (...). En effet, en référence aux travaux de l'habiter (Stock, Duhamel, 2005), cette étude de terrain souhaite mettre en avant la valeur du lien social, de l'économie relationnelle et de la culture partagée localement dans la création d'innovations low tech » (*Ibid*, p.19).

L'auteur précise que la production d'un marquage culturel territorialisé peut ne pas se faire spontanément et qu'il peut donc être pertinent d'élaborer pour ce faire un « système culturel localisé » (Corneloup, 2011, p.17) pour produire une innovation et renforcer l'ancrage territorial d'une forme culturelle.

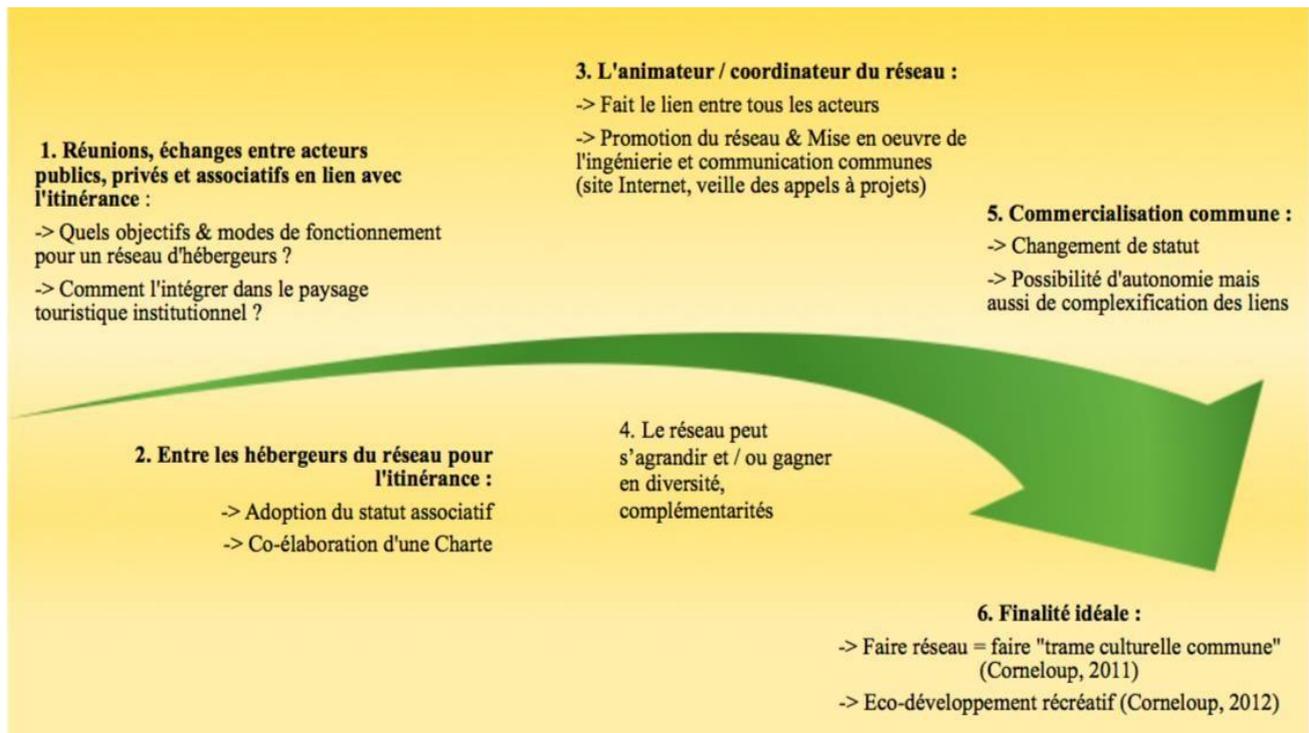
« Le développement territorial de la forme transmoderne peut sans nul doute s'effectuer d'une manière sporadique et spontanée, mais il peut aussi s'inscrire au sein d'un système culturel localisé

qui participe activement à la construction de ce territoire de projet transmoderne. Une approche intentionnelle du projet territorial et l'assimilation de compétences transversales sont alors en mouvement pour faire des locaux de véritables acteurs des orientations culturelles à prendre » (*Ibid*, p.17).

Les préconisations des hébergeurs, qui doivent être les bases au « faire réseau », à l'organisation et aux cadres constamment co-élaborés, et les préconisations plus « théoriques » pour inscrire l'itinérance comme forme culturelle territoriale transmoderne, par ses appropriations de la part des habitants du Massif des Vosges, peuvent être résumées par le schéma ci-après. La flèche parcourant les étapes potentielles représente le lien co-construit formellement et informellement, malléable aux tensions et compromis à l'œuvre mais reposant toujours sur l'éducation à la biodiversité, sur l'économie plurielle et la démocratie participative. Pendant le stage, les questions du mode de financement et de la forme juridique du réseau n'ont jamais été abordées en réunions avec les hébergeurs. Aussi les chiffres présentés dans la réponse à l'AMI, pour la partie « budget prévisionnel » du projet, y compris ceux concernant le montant de la cotisation de la part des hébergeurs, ont-ils été décidés arbitrairement. Je n'ai malheureusement pas eu la possibilité de découvrir l'allocation de la subvention FNADT<sup>30</sup> qui devait financer, de février 2017 à février 2018 les projets « Refuges Expériences » et « Nuit des Refuges ». La candidature à l'AMI devait servir de première étape vers l'obtention de financements pour le site Internet du réseau et le poste de son animateur / coordinateur.

---

<sup>30</sup> Fonds national de l'aménagement et du développement du territoire, d'un montant de dix-huit mille euros dans le cas présent, perçu en février 2017 par Terre d'Est, pour remplir des objectifs de la Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 à travers les missions de la coopérative sur le massif.



**Schéma 3. « Préconisations illustrées ».**

C'est pour cela que la première étape du visuel, « **Réunions, échanges entre acteurs publics, privés et associatifs en lien avec l'itinérance** » est cruciale. Rien ne se fera sans le rassemblement et des discussions entre tous les acteurs autour du refuge (propriétaires, gardien, bénévoles), des auberges, gîtes et fermes-auberges, des Bureaux de montagne, des fédérations et associations de randonnée, des Offices de tourisme, de l'Alsace Destination Tourisme, du collectif Massif des Vosges et du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges. C'est parallèlement à ces rencontres que devront être menées des enquêtes de terrain auprès des hébergeurs et pratiquants pour révéler les réelles faisabilités et prises du projet de réseau pour et sur l'itinérance. L'objectif de ces rencontres doit être l'émergence de terrains à compromis négociés entre les acteurs en présence.

Dans les mêmes temps, les mêmes objectifs doivent animer les rencontres et échanges « **Entre les hébergeurs du réseau pour l'itinérance** » pour une entente sur les objectifs et valeurs du réseau, ainsi que sur son organisation. Il est important qu'ils co-définissent l'utilité sociale que représente le projet (et qui dépasse les seuls cadres des politiques publiques territorialisées pour le développement du tourisme) pour la mettre en avant lors des négociations avec les acteurs publics. C'est également au sein de ces nouveaux

espaces de rencontres que les questions liées au mode de financement du projet doivent être collectivement réfléchies. Il convient que ces questions soient elles aussi abordées selon une méthode de penser et de travailler transversale et plurielle. Car si les entretiens révèlent que les hébergeurs s'accordent sur une communication commune, l'ingénierie et la mise en place de cette dernière représentent un coût, tout comme l'emploi d'un animateur / coordinateur du réseau sur au moins cinq années. Aussi, une fois les valeurs et objectifs d'utilité sociale entérinés dans la Charte et le statut choisi par les hébergeurs, il serait pertinent d'envisager une participation financière de la part des acteurs publics comme de la part des hébergeurs. La participation de ces derniers est difficilement prévisible sans de multiples concertations entre eux, étant donné les différences de fonds et d'allocations de ceux-ci entre les hébergeurs privés et les hébergeurs associatifs.

Le recrutement de « **L'animateur / coordinateur du réseau** » ne doit pas être trop éloigné dans le temps, par rapport à ces étapes de rencontres (qui ne sont pas que des étapes préliminaires mais devront rester constantes. Sur le schéma, elles sont ensuite diffusées dans la flèche qui parcourt les étapes). Cet acteur est le médiateur entre toutes les parties prenantes mais ne « dirige » pas le réseau. Il l'anime à travers la Charte, à travers « l'agir commun ». En plus des activités d'ingénierie et de mise en place de la communication commune, cet acteur devra également gérer le potentiel agrandissement du réseau. Il est tout à fait possible que celui-ci se fasse par « grappes » : des acteurs à proximité géographique des membres et adhérents au réseau pourraient souhaiter en être, peut-être sans aller jusqu'à l'adhésion.

Ces complexifications des liens, propres à la forme du réseau territorialisé sur une problématique commune, ces ramifications peuvent faire émerger la question de la « **Commercialisation commune** », d'autant que les aides publiques ne peuvent être envisagées que sur quelques années et seront dégressives dans le temps. Si les hébergeurs sont actuellement majoritairement réticents à cette étape, le format d'une seule « commercialisation commune » se trouvera peut-être dépassé. Mais si l'étape d'une « commercialisation commune » doit être franchie, cela sera au service des objectifs co-élaborés du réseau d'hébergeurs et en cohérence avec leur Charte et leur diversité, qui devra être elle la pierre angulaire d'un modèle économique mixte et circulaire dans lequel les rendements marginaux ne seront pas les motivations premières. Ainsi,

progressivement, sur le long terme, une culture territorialisée et partagée autour de l'itinérance « transitive » dans le Massif des Vosges pourra émerger.

\*\*\*

Après les élaborations de réponses à la problématique générale « *Le projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance peut-il faciliter, façonner l'idée, dès son ingénierie, de territorialité commune ?* », cette troisième partie a mis en avant les possibles organisation et déroulement du projet, qui nécessite une réorientation pour sa réussite. L'orientation actuelle, trop exclusivement axée sur des aspects et objectifs marchands, semble être fatalement contre-productive et met à mal les imaginaires d'accessibilité et de liberté (donc également de gratuité) de la montagne et de ses habitants-acteurs. Si les résultats de cette orientation semblent être une fatale détérioration de la biodiversité ainsi qu'une détérioration des relations entre acteurs publics et acteurs associatifs sur le Massif des Vosges, cette orientation n'est pas l'unique voie pour vivre et faire les rapports économiques, sociaux et avec le non-humain.

Les hébergeurs enquêtés sont les premiers, en formulant leur représentation du réseau, à préconiser une réorientation au projet de rassemblement, qui constitue une idée à développer selon eux, mais autrement que la procédure suivie par Terre d'Est ces derniers mois. A partir de leurs préconisations de « communication commune » avant une « commercialisation commune », et à partir de l'analyse de l'expérience des « Sentiers de l'imaginaire. Au seuil de la transmodernité » (Corneloup, 2012), j'ai tenté d'imaginer quelles pourraient être les étapes permettant une reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs, des étapes « espace-temps » d'échanges, de négociations et co-construction ; des étapes basées sur un « agir commun » depuis l'ingénierie jusqu'aux objectifs du projet, afin de faire émerger une « trame culturelle commune » (Corneloup, 2011), un commun, qui serait l'itinérance, l'univers de l'itinérance dans le Massif des Vosges.

# Conclusion

Le cadre du stage, celui des tentatives d'un tourisme social et solidaire territorial a constitué un socle pour les questionnements développés dans le présent travail. C'est à travers le cadre général des « ailleurs » ou des « ici », touristiques ou récréatifs, espaces propices pour faire autrement, faire transition, que se dessinent déjà les enjeux centraux de la mise en réseau analysée, enjeux également construits par des imaginaires parfois opposés sur l'environnement rural du Massif des Vosges et sa gouvernance. La mise en réseau étant le moment « créateur » de l'entité commune des parties prenantes, j'ai profité de ce moment important pour questionner sa capacité à être en adéquation, dès son ingénierie, avec les objectifs supposés du projet, soit une mise en commun, l'émergence d'un commun. La problématique générale choisie était donc de chercher à comprendre si l'ingénierie du projet de mise en réseau des refuges et auberges pour l'itinérance était à même, en l'état actuel, de faire émerger une territorialité commune entre les acteurs en présence. L'hypothèse principale de réponse à cette problématique était de supposer la nécessaire et inconditionnelle intégration de la diversité des représentations et pratiques de l'itinérance, la nécessaire et inconditionnelle intégration de la diversité des hébergeurs (associatifs et privés lucratifs) dans l'ingénierie et la mise en place du projet, et ce en collaboration avec les acteurs institutionnels locaux afin de dégager la possibilité de compromis aboutis entre les parties prenantes.

Cette hypothèse s'étoffe et tend à être confirmée par les premières lectures et recherches sur les formes alternatives au tourisme classique ainsi que par celles sur les pratiques de l'itinérance qui conduisent aux travaux des chercheurs (ici C. Kirschner, L. Berthelot et J. Corneloup) du laboratoire Pacte<sup>31</sup> Parmi eux, ce sont notamment ceux de J. Corneloup qui nourrissent les réflexions sur les potentiels du projet, avec le concept de transmodernité, mouvement culturel déviant des normes par d'autres « voyager », d'autres pratiques des temps récréatifs, mais également d'autres pratiques de la gouvernance des projets touristiques ou culturels en environnement rural. Par rapport à

---

<sup>31</sup> « Pacte, laboratoire de sciences sociales, est une unité mixte de recherche du CNRS, de l'Université Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble (...) Ses membres sont investis dans la construction de langages communs et de connaissances transverses sur les transformations de nos sociétés dans leurs dimensions politiques, territoriales, sociologiques et écologiques ». <https://www.pacte-grenoble.fr/>

ce dernier point, bien illustré par son observation et son analyse de l'ingénierie des « Sentiers de l'imaginaire » (2012), ici évoqués en troisième partie, un parallèle est à établir avec le projet de réseau pour l'itinérance dans le Massif des Vosges. La réussite sur le long-terme et l'originalité des « Sentiers de l'imaginaire » résiderait dans l'inclusion de la diversité des « habiter » (Stock, 2004) le territoire, le périmètre du projet, inclusion effectuée par un mode opératoire participatif avec les habitants dès l'amont du projet, dès son ingénierie. J'y vois la possibilité d'une révélation des potentiels à un projet collectif et territorialisé autour de l'itinérance. Cette possibilité est l'institution d'un « radicalement nouveau » (Castoriadis, repris dans Dardot et Laval, 2014), soit un « faire commun » qui sera totalement inédit puisqu'actuellement absent des pratiques et origines du projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges. Pour sa réussite, et pour un impact positif dépassant le cadre du projet, la mise en réseau doit dès son ingénierie être un espace de mutualisation, facilitation, expression et appropriation pour les hébergeurs, principaux concernés. S'il est certain que cette diversité des représentations et imaginaires (de la montagne et du faire ensemble dans cet espace) est à mettre en avant lorsque le réseau sera créé, il faut avant tout opérer à une reconnaissance mutuelle entre les acteurs institutionnels, privés et associatifs afin d'engager une éventuelle conciliation des représentations plus ou moins nuancées mais allant d'une « montagne gratuite et accessible, à condition de respecter l'authenticité des lieux et de ses pratiques » à la « montagne à protéger et à rentabiliser en même temps ». La lecture des documents institutionnels et les observations des moments institutionnels du stage incitent au constat qu'il s'agit de cette dernière représentation qui est globalement utilisée comme grille de lecture pour la production d'objectifs et préconisations concernant les mises en qualification et professionnalisation à l'égard de certains hébergeurs. Il conviendrait de concilier ou de revoir ces préconisations par rapport à la réalité des refuges associatifs qui souhaitent le rester ; du moins intégrer les associations gestionnaires des refuges au sein des débats publics et élaboration de schémas touristiques les concernant, ne serait-ce que par le périmètre géographique concerné. La seule distinction « associatif » ou « marchand » ne peut plus prévaloir comme critère d'inclusion dans des projets territorialisés. De même qu'un tourisme classique, exclusivement marchand, ne peut plus prévaloir comme grille de lecture exclusive, y compris pour des projets touristiques. Si ces derniers sont territorialisés, il est plus

efficace sur le long-terme d'adopter une pluralité des visions, des ressources et offres économiques locales.

Il ne faisait pas partie de nos hypothèses et dépasse largement le seul cadre de la mise en réseau pour l'itinérance, mais d'entretien en entretien, les acteurs bénévoles en refuge expriment tous comme un hiatus intergénérationnel au sein de leur association. Difficulté à mobiliser les plus jeunes de façon bénévole, frein constitué par la mentalité des membres les plus anciens quant à un éventuel dynamisme ou ouverture vers d'autres acteurs locaux, ces enquêtés-là semblent être dans une impasse, bien que le projet d'une communication mutualisée sur un réseau commun leur semble pertinent, voire nécessaire. On rappelle donc ici que pour J. Corneloup (2012), le projet des « Sentiers de l'imaginaire » et son mode d'action, peut être une solution, un palliatif à l'exode rural contemporain, voire le support d'un projet de vie néo-rurale. Aussi, encore une fois il y aurait sûrement des solutions à puiser et à expérimenter dans et via le concept de transmodernité et les pratiques écologiques et sociales qui en découlent. Viser la co-production d'une « trame culturelle commune » (Corneloup, 2011) semble être la quintessence des objectifs possibles pour ce projet, objectifs qui auront vraisemblablement des conséquences sur le long-terme et sur un périmètre plus large que celui des seuls membres de l'éventuel futur réseau. Jamais publicité ne produira autant d'effet que l'expérience vécue ou encore la mise en avant d'une itinérance sur fond de culture commune et partagée entre les étapes, accessible, au voyageur. Cette trame commune, cette originalité aux hébergeurs du Massif des Vosges, est sans doute à trouver dans leur engagement bénévole, dans cette partie gratuite, libre, de leur territorialité qu'ils tiennent à transmettre par le maintien de leurs structures. Il ne s'agit pas d'un détail permettant de tabler sur la rentabilité de tout un chacun, des hébergeurs présents, comme des essences d'arbre présentes. Il s'agit presque d'une culture de l'accueil, de la solidarité, de la simplicité qui se fait de plus en plus rare en se rapprochant du niveau de la mer. Pour autant, tous les acteurs touristiques territorialisés auraient intérêt à s'inspirer de cette culture de l'accueil, humaine, et bénéfique collectivement sur le long-terme. Le maintien des refuges associatifs dans le Massif des Vosges, c'est également le maintien de cette culture qui, loin des normes et critères d'excellence hôteliers, constitue la possibilité de résister à l'aliénation individualiste, consumériste et xénophobe, si contemporanément intrusive.



# Bibliographie

Aldhuy. J, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, 2008, p.35-42. Consulté le 27 juin 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00278669>

Anaba.V *et al*, « L'écotourisme à l'épreuve du divertissement sensoriel : le cas des hébergements atypiques », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management Homme et Entreprise*, 2014/1 (n°10), p.58-83. Consulté le 25 septembre 2017. <http://www.cairn.info/revue-rimhe-2014-1-page-58.htm>

Berthelot. L, « Les récits d'expérience pour mieux cerner les arrangements des pratiques itinérantes contemporaines – Dépassement de la logique dialectique et apport de l'après-tourisme ? », Dans les Premières Doctoriales du Tourisme de la Chaire « Culture, Tourisme, Développement ». *Tourisme, Concepts et méthodes à la croisée des disciplines*, 14-16 septembre 2011, 18 pages. Consulté le 7 avril 2018. [https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/doctoriales-tourisme/Textes\\_doctoriales/Berthelot\\_Doctoriales.pdf](https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/doctoriales-tourisme/Textes_doctoriales/Berthelot_Doctoriales.pdf)

Broggio. C, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagne », *Hérodote*, 2002/4 (n°107), p.147-158. Consulté le 11 novembre 2017. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2002-4-page-147.htm>

Caire. G, « Tourisme solidaire, capacités et développement socialement durable », *Marché et Organisations*, 2007/1 (n°3), p.89-115. Consulté le 16 octobre 2017. <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2007-1-page-89.htm>

Callot. P, « Les pionniers de l'écolabellisation en hôtellerie : une vision responsable, levier d'un changement durable », *Management & Avenir*, 2011/1 (n°41), p.32-47. Consulté le 25 septembre 2017. <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2011-1-page-32.htm>

Combes. M-C, Ughetto. P, « La professionnalisation des associations : une entrée par le travail », troisième congrès de l'Association Française de Sociologie, avril 2009, 22 pages, Paris. Consulté le 14 février 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00373103>

Corneloup. J, « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires, Réseau « Développement durable et territoires fragiles »*, 2011, vol.2, n°3, p.1-15. Consulté le 22 juin 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00975121>

Corneloup. J, « Les sentiers de l’imaginaire. Au seuil de la transmodernité », *Revue ERE Revue Education Relative à l’Environnement*, 2012, vol.10, p.139-159, Québec. Consulté le 22 juin 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01139101>

Corneloup. J, « L’itinérance, une pratique récréative en mouvement », *Cahiers espaces n°112 « Itinérance douce et tourisme »*, 2012, 13 pages. Consulté le 4 avril 2018. <https://www.tourisme-espaces.com/doc/8335.l-itinerance-pratique-recreative-mouvement.html>

Corneloup. J, « Migrations géographiques et formes culturelles des pratiques récréatives », dans « Migrations d’agrément : du tourisme à l’habiter », *L’Harmattan*, 2012, p.97-114. Consulté le 1 juillet 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01139270>

Corneloup. J, « Transition récréative et écologie corporelle », *Les carnets du LabEx ITEM*, 2017, 13 pages. Consulté le 23 février 2018. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01459037>

Debarbieux. B, « Construits identitaires et imaginaires de la territorialité : variations autour de la figure du montagnard », *Annales de Géographie*, 2008/2 (n°660- 661), p.90-115. Consulté le 25 septembre 2017. <http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2008-2-page-90.htm>

Kirschner. C, « Le projet d’itinérance récréative en montagne : source d’inspiration pour l’innovation des territoires ? », Première université d’hiver internationale du LabEx ITEM, Janvier 2014, 17 pages, Sarcenas. Consulté le 23 février 2018. <http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-00945757>

Laliberté. M, « Le tourisme durable, équitable, solidaire, responsable, social : un brin de compréhension », *Teoros*, 2005, 8 pages. Consulté le 16 octobre 2017. <http://teoros.revues.org/1542>

Stock. M, « L’habiter comme pratique des lieux géographiques », *Espaces temps.net, Revue interdisciplinaire de sciences sociales*, 2004, 8 pages. Consulté le 24 mai 2018. <https://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/print/>

Stock. M, « Habiter comme « faire avec l’espace ». Réflexions à partir des théories de la pratique », *Annales de géographie*, 2015/4 (n°704), p.424-441. Consulté le 23 mai 2018. <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2015-4-page-424.htm>

Stoessel-Ritz. J et Kern. F, « Vigilances citoyennes et intérêt pour le bien commun : droit à la terre, communautés rurales et systèmes agraires (France, Algérie) », 2014, 11 pages. Consulté le 1 mai 2018. Distribué par les auteurs par voie électronique.

Tollis. C, « Ethique, espace, action : un triptyque à activer. A propos des pratiques gestionnaires des espaces de nature », *Géographie et cultures*, 2010, 12 pages. Consulté le 4 avril 2018. <http://gc.revues.org/1772>

Torrente. P, « Développement durable, tourisme et territoire. Quelques éléments préalables pour une approche systémique », *IUT Paul Sabatier*, 2011, 19 pages. Consulté le 20 novembre 2017. <http://essachess.com/index.php/jcs/article/viewFile/78/48>

Zaoual. H, « Du tourisme de masse au tourisme situé : quelles transitions ? », *Marché et Organisations*, 2007/1 (n°3), p.155-182. Consulté le 5 décembre 2017. <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2007-1-page-155.htm>

### *Ouvrages*

Corneloup. J, « Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme », 2016, Editions du Fournel, L'Argentièrre-La Bessée, 384 pages.

Dardot. P et Laval. C, « Commun. Essai sur la révolution au XXIe. », 2014, La Découverte, Paris, 400 pages.

Hamman. Ph (dir), « Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires », 2017, Erès, Collection « Sociétés urbaines et rurales », Toulouse, 528 pages.

Vidalou. J-B, « Être forêts. Habiter des territoires en lutte », 2017, Editions Zones, 144 pages.

## Divers

« Assises de l'alpinisme et des activités de montagne » (*actes du colloque*), à l'initiative de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme, août 2011, 140 pages. Consulté le 11 février 2018. [http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=258](http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=258)

Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges (*version finale*), signé à Paris le 16 décembre 2015, 56 pages. Consulté le 27 novembre 2017. [https://ecitydoc.com/download/contrat-de-destination-annuel-2015-massif-des-vosges-5ad20b6dc4302\\_pdf](https://ecitydoc.com/download/contrat-de-destination-annuel-2015-massif-des-vosges-5ad20b6dc4302_pdf)

Convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020, approuvée le 5 juillet 2007, 85 pages. Consultée le 9 janvier 2018. <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/14566/101970/file/Convention+Interr%C3%A9gionale+Massif+des+Vosges.pdf>

Cossec. C, « L'itinérance peut-elle donner un nouveau souffle aux pratiques et aux cibles du tourisme de randonnée ? *Le cas de la fédération française de randonnée Provence-Alpes-Côte d'Azur* », mémoire de deuxième année sous la direction de Jacinthe Bessière, parcours « Management des industries du tourisme », Université de Toulouse Le Mirail, Institut supérieur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation, année universitaire 2012-2013, 200 pages. Consulté le 21 février 2018. [www.isthia.fr/core/modules/download/download.php?memoires\\_id=380](http://www.isthia.fr/core/modules/download/download.php?memoires_id=380)

« Fonctionner en réseau. D'après l'expérience des réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement ». Auteur : Réseau Ecole et Nature, première édition de 2002, 105 pages. Consulté le 8 novembre 2017. [http://reseauecoleetnature.org/system/files/fonctionner\\_en\\_reseau-web.pdf](http://reseauecoleetnature.org/system/files/fonctionner_en_reseau-web.pdf)

« Jeunes en refuge : guide pratique pour réussir sa sortie en refuge de montagne pour des mineurs encadrés », par le Réseau d'éducation à la montagne alpine et Coordination montagne (coordination nationale pour le développement des activités de pleine montagne et d'alpinisme), mai 2014, 76 pages. Consulté le 14 avril 2018. <http://www.educalpes.fr/files/guide-jeunes-refuges-vf.pdf>

Les deuxièmes assises nationales du tourisme itinérant, « L'itinérance pédestre, nouvelle chance pour les massifs », (*actes du colloque*), Grande Traversée des Alpes, septembre 2011 à Ceillac (Hautes-Alpes), 65 pages. Consulté le 8 février 2018. <http://pro.moveyouralps.com/wp-content/uploads/2016/06/Actes-Assises-Tourisme-Itinerant-2011.pdf>

Les premières assises nationales du tourisme itinérant (*paroles des participants*), à l'initiative de l'association Grande Traversée des Alpes, septembre 2009 à Chambéry, 31

pages. Consulté le 9 février 2018. <http://fort-de-cuguret.com/wp-content/uploads/2016/02/1ere-assises-nationales-du-tourisme-itin%C3%A9rant-2009.pdf>

« L'itinérance pédestre, aujourd'hui et demain, de l'ultra-rail à la rando découverte », étude réalisée par l'association Grande Traversée des Alpes, septembre 2011, 21 pages. Consultée le 21 février 2018. [http://www.moveyouralps.com/uploads/images/Documents-Association/GTA\\_Etude\\_NllesPratiquesRando\\_Sept2011.pdf](http://www.moveyouralps.com/uploads/images/Documents-Association/GTA_Etude_NllesPratiquesRando_Sept2011.pdf)

Schéma régional de développement du tourisme dans le Grand Est 2018-2023, Observatoires régionaux du tourisme, décembre 2016-avril 2017, 278 pages. Consulté le 29 mars 2018. <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/srdt>



*Le contexte pratique du présent mémoire est le projet de mise en réseau des refuges et auberges du Massif des Vosges pour l'itinérance, de la part de la coopérative de tourisme social et solidaire Terre d'Est. Des pistes de réflexions inhérentes à ce secteur « non-conventionnel », à celles de la gouvernance des projets territorialisés en milieu rural, ce travail interroge le faire commun du projet, grâce à l'apport de recherches scientifiques et universitaires autant que par celui des entretiens conduits avec les protagonistes bénévoles, privés et institutionnels de la mise en réseau.*